N° 59 — LE NUMERO : 8 FRANCS — SAMEDI 10 AVRIL 1948

la TUNISIE AGRICOLE

Organe Hebdomadaire de l'Union de Tunisie de la Confédération Générale de l'Agriculture

Paraît le Samedi — Rédaction, Administration : 72 Av. Jules Ferry, TUNIS — Tél : 76-45 — Abonnement 400 frs. par an

Versements : C.C.P. « FEDERATION DES COOPERATIVES AGRICOLES DE TUNISIE » Tunis RP 10306

REUNION du COMITE de l'U.T.-C.G.A. du 6 Avril 1948

Cette réunion s'est tenu, à 9 h. 30, au siège de l'U.T.-C.G.A., sous la présidence de M. Vacherot.

Etaient présents : MM. Férid Baccouche, Beni, Briol, Coanet, Ch. Carrier, Carrique, Chrétien, Coeytaux, Dommange, Mackiewicz, Michel, Plazy, Poetnier, Quennec, Roederer, Rignault, Reynier, Savelis, Séguin, Louis Taray, Zeller.

Excusés : MM. Deport, Delorme, Dumont, Gillin.

Absents : MM. M. Carrier, Mustapha Khalled.

VOYAGE DE M. PHILIPPE LAMOUR

M. Vacherot informe l'assemblée de l'impossibilité pour M. Ph. Lamour de se rendre en Tunisie le 8 avril comme il l'avait prévu. M. Lamour doit, en effet, se rendre à Rome à la même date, où une conférence entre producteurs français et italiens doit commencer ses travaux sur l'étude des modalités d'application de l'Union douanière entre la France et l'Italie.

Sur la demande de M. Vacherot, l'assemblée décide qu'une délégation tunisienne représentant notamment les producteurs d'agrumes, sera envoyée à cette conférence pour défendre les intérêts de la Tunisie lorsque la conférence aura à étudier ce problème.

Par ailleurs, le principe du voyage de M. Lamour en Tunisie est maintenu.

BUDGET

Il est donné lecture du rapport des commissaires aux Comptes de la Fédération des Coopératives Agricoles de Tunisie concernant le budget 1947. L'assemblée constate l'insuffisance des recettes, alors que les dépenses engagées n'ont pas dépassé les prévisions.

Après que M. Roederer eut exposé à MM. Taray et Zeller, qui trouvent le raport trop schématique, les conditions dans lesquelles est établi un tel rapport, M. Reynier fait ressortir que durant l'année passée la C.G.A. dans cette période d'installation, a fait le maximum d'efforts, et que tous les membres du Comité ont beaucoup travaillé. Il faut donc moins s'apesantir sur ce qu'a été le passé que voir l'avenir et continue notre œuvre dans une union plus solide encore.

M. Zeller fait ressortir le trop peu d'intérêts que manifestent certains syndiqués pour l'œuvre qui est poursuivie, et leur manque de compréhension des besoins d'un organisme tel que la C.G.A., et l'apathie de certains trésoriers de syndicats. M. Vacherot insiste sur le labeur accompli par les trésoriers du Comité, qui ont examiné régulièrement et attentivement les comptes qui leur étaient présentés mensuellement. Il note le dévouement de ceux qui ont été appelés à se déplacer à Paris, lesquels ont toujours participé personnellement aux frais nécessaires.

On passe ensuite à la discussion des prévisions du budget 1948. Il a été minutieusement étudié par une commission groupant les trésoriers de la Fédération des Syndicats Agricoles de Producteurs et de la Fédération des Coopératives, ainsi que les commissaires aux Comptes.

M. Tardy suggère l'examen des recettes prévues préalablement à celui des dépenses, émet un doute sur les recettes provenant des coopératives; M. Plazy répond qu'il est un minimum de dépenses en deçà duquel il est impossible de descendre si l'on veut accomplir l'œuvre poursuivie, et que c'est donc bien en fonction de ces dépenses nécessaires que devront être fixées les recettes. Ce point de vue emporte l'accord de l'assemblée.

Les dépenses sont examinees chapitre par chapitre. M. Zeller estime le chiffre prévu pour le personnel insuffisant, étant donné les hausses de traitements qui suivent les hausses du coût de la vie.

Il propose que le chiffre de 2 millions 500.000 francs soit porté à 3 millions. Le Comité aprouve la proposition de M. Zeller.

Les autres postes du budget sont approuvés sans changement.

M. Reynier passe en revue les colisations des coopératives prévues; il fait ressortir que des acomptes importants ont déjà été versés par elles, les dirigeants de ces organismes comprenant mieux que tous autres le rôle de la C.G.A.

M. Coanet expose l'effort fait par la Coopérative Centrale, effort auquel toute l'assemblée est très sensible, mais émet des doutes sur les possibilités de l'accroître cette année, craignant une réticence de la part d'un certain nombre de sociétaires.

M. Charles Carrier fait alors un exposé sur les pertes qu'ont subies les organismes tels que la Caisse Mutuelle de Crédit, la Coopérative Centrale, les Assurances Mutuelles, du fait que les produits tels que le Blé et le Vin ont été payés à un prix très bas. Aussi est-il décidé à demander aux Assurances Mutuelles d'accorder une cotisation supérieure à celle de l'an dernier, afin d'obtenir de la C. G. A. une défense plus puissante et partant plus efficace.

M. Vacherot insiste sur le fait que la C.G.A. ne reçoit pas de subventions de l'Etat, qu'elle ne doit pas en recevoir, afin de garder toute sa liberté d'action — et c'est là une de ses raisons d'être — que ce sont donc les cotisations des coopératives en particulier qui doivent remplacer ces subventions.

Est ensuite abordé le problème des cotisations à verser par les syndicats. M. Vacherot suggère d'abandonner le principe établi l'an dernier, qui comportait notamment une cotisation d'exploitation, calculée d'après le montant des produits commercialisés; certains ont vu dans ce mode de perception une mesure d'inquisition. Il propose d'établir un barème fixe de cotisation par catégorie d'agriculteurs, en plus d'une cotisation minimum due par tous, et suggère d'établir différents échelons, de 1.000 à 3.000, 5.000, et au-dessus de 5.000, les adhérents étant rattachés à ces différents échelons à l'intérieur de chaque syndicat.

L'assemblée donne son accord sur ce nouveau mode de perception.

Par ailleurs, le Comité décide d'inviter les trésoriers à percevoir les cotisations 1946 et 1947, qui n'ont pas encore été réglées par certains adhérents.

Les prévisions « Recettes et Dépenses » établies par le Trésorier sont acceptées par l'Assemblée.

COMMISSIONS

Le Comité désigne les membres des Commissions, dont la liste sera publiée ultérieurement.

RELATIONS C. G. A.

CHAMBRES D'AGRICULTURE

La position de la C.G.A. vis-à-vis des Chambres n'a pas toujours été bien comprise, déclare M. Vacherot, ce qui a pu faire croire à une dualité entre ces organismes, alors qu'au contraire par des contacts fréquents entre eux, une action fructueuse doit naître.

Chacun des organismes a son rôle et ses attributions, et il faut pas oublier surtout que les Chambres sont des organismes officiels que le Gouvernement peut supprimer. L'agriculture n'aurait alors plus de représentation.

Le rôle essentiel de la C.G.A. est certes, la défense des intérêts agricoles de la Tunisie sur les plans métropolitain et international, mais pour pouvoir remplir cette fonction il faut qu'elle ait des racines et des sources d'information locales dans toutes les commissions qui traitent des questions touchant à l'agriculture. Il faut donc qu'elle fasse partie de ces commissions. Et dans le bled elle doit avoir aussi sa place, car si elle plane au-dessus de toutes les contingences de la vie des agriculteurs, elle sera trop loin d'eux. Il faut qu'elle garde le contact avec ceux qui font sa force et auxquels elle doit pouvoir rendre compte de son action. Elle ne veut pas « court-circuiter » l'action des Chambres, mais au contraire associer ses efforts aux leurs pour la défense de l'agriculture.

M. Reynier fait un exposé sur la façon dont il conçoit les rapports entre l'U.T.-C.G.A. et les Chambre d'Agriculture. En ce qui concerne plus particulièrement la Chambre Française d'Agriculture du Nord, il espère qu'à la suite de l'élection des nouveaux membres il sera tenu compte de l'évolution de l'organisation professionnelle dans la Métropole et dans le Monde, évolution en dehors de laquelle il n'est pas possible de se tenir.

Il rappelle ce qu'est la C.G.A. et le rôle très important qu'elle joue en France; l'U.T.-C.G.A. qui lui est affiliée ne pourra bénéficier de cette force qu'autant que des contacts étroits uniront les deux organismes. Ce qui amène M. Reynier a énumérer les problèmes dans lesquels l'organisation de Tunisie doit intervenir : celui des exportations des produits agricoles — des sinistrés, appuyé par la Fédération des Sinistrés Agricoles de France et le but à atteindre étant de faire appliquer en Tunisie les règlements adoptés dans la Métropole — les Foires-expositions et concours agricoles qui revêtent un caractère très important d'émulation et qui intéressent à la fois la France et la Tunisie, — les revendications agricoles, car dans ce domaine les Chambres peuvent toujours être mises en sommeil et ne peuvent agir librement, tandis que la C.G.A. peut employer pour aboutir, des moyens divers, et en toute liberté. La Coopérative, secteur de l'économie agricole dans lequel la liaison avec la France est intime.

En dehors donc des questions générales, tous les problèmes spécifiquement français ou tunisiens doivent être défendus par les Chambres, la C. A. n'étant appelée qu'à formuler des avis. Ainsi en est-il des attributions individuelles de matériel agricoles — véhicules, etc... —, des problèmes d'expérimentation et de vulgarisation. Cependant, de tels organismes ne peuvent vivre isolément, indépendamment, car tous les problèmes que pose l'Agriculture revêtent des aspects divers et multiples, et aucun domaine n'est peut-être strictement réservé à l'un ou à l'autre organisme. Il faut donc une entente entre eux, un travail en commun, une union des efforts, et M. Reynier demande que le Comité fasse en ce sens des démarches auprès des Chambres pour aboutir à une plus complète harmonisation.

M. Charles Carrier relate les oppositions qui s'étaient manifestées lors de la création, au début du siècle, du Crédit Agricole et de la Coopérative Centrale. Un accord s'était ensuite établi. Il faut bien penser que, de même, une entente se fera entre la C.G.A. et les Chambres. La C.G.A. est née. Elle travaille, sans hostilité à l'égard des autres organismes. Elle doit espérer arriver à une entente parfaite avec eux.

M. Vacherot fait ressortir que, quoique la C. G. A. comprenne des éléments jeunes, dynamiques, et de ce fait enclins à un enthousiasme passionné, elle a toujours su se montrer calme et pondérée, et a toujours recherché l'entente avec tous. Avec M. Carrier il pense que si chacun est animé de bonne volonté, cette entente pourra être obtenue.

(Lire la suite en 2e page)

POUR NOURRIR LE BETAIL...

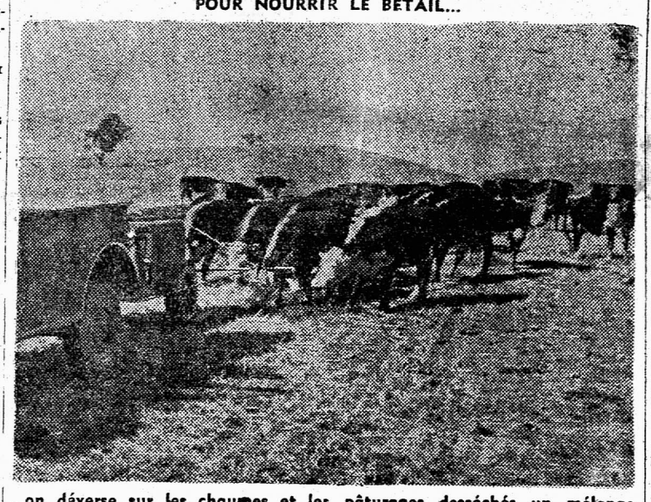

...on déverse sur les chaumes et les pâturages desséchés un mélange d'urée et de grès. On voit ici, à Templeton (Californie) des bovins suivant la machine qui répand ce mélange, et broutent, faute d'autre aliment, l'herbe ainsi enrichie.

AGRICULTEURS SINISTRES !

De nombreux sinistrés ignorent tout des formalités à remplir afin d'obtenir les versements du « premier acompte » sur leurs dommages de guerre mobiliers et immobiliers, et du second acompte sur les dommages de guerre immobiliers, à condition toutefois que le dommage reconnu soit supérieur à 50.000 fr. valeur 1942, à défaut de quoi le sinistré recevra la totalité de ses dommages immobiliers valeur 1942.

Pour ce qui est des dommages immobiliers, le sinistré pourra recevoir un deuxième acompte sur ses dommages, à condition de justifier de l'emploi du premier acompte qui devra être uniquement utilisé à la Reconstitution ou à la Reconstruction des biens détruits ou endommagés.

Le deuxième acompte pourra être équivalent au premier, c'est-à-dire une fois et demie la valeur des dommages subis et estimés à la valeur 1942, sauf pour ce qui concerne les agriculteurs, les récoltes incendiées, détruites ou incinérées, les produits en magasin, les impenses, dont on ne tient compte que pour le calcul du premier acompte.

Il est plus intéressant pour l'Etat Tunisien d'accorder des « prêts » que de verser des « acomptes ». Car il y a une nuance : « Prêt » sous-entendant intérêts à supporter par les sinistrés qui doivent, de plus, donner des garanties hypothécaires. On leur fait alors ressortir les avantages du « prêt », puisque le montant de celui-ci peut atteindre deux fois et demie la valeur 1942 des dommages subis. Par contre, l' « Acompte » étant une reconnaissance par l'Etat Tunisien d'une dette contractée vis-à-vis du sinistré, celui-ci perçoit alors comme « premier acompte » une somme équivalente à une fois et demie la valeur 1942 des dommages de guerre subis.

Le sinistré a donc avantage à demander un « acompte », quoique la somme soit moins importante que celle du « prêt ». Mais l'acompte est plus intéressant, puisqu'il « n'y a pas d'intérêt à payer » et que de plus, cela oblige l'Etat à reconnaitre sa dette vis-à-vis du sinistré.

Je me permets d'engager tous les sinistrés qui ont contracté un « prêt » à demander qu'il leur soit versé « un acompte », afin d'amortir leurs dettes; d'autant plus que la grande majorité des prêts consentis n'a pas dépassé la valeur 1942 du fait que les décrets autorisant sa majoration par le coefficient 2,5 sont récents et qu'ainsi peu de sinistrés en ont profité.

Chaque sinistré doit donc adresser sa demande d'acompte au Commissariat à la Reconstruction et au Logement, Service des Dommages de Guerre, sur une demande dont modèle ci-dessous :

« Je soussigné.....
« demeurant à.....
« déclare avoir déposé mon dossier de dommages (1) .....
« Contrôle Civil de.....
« de guerre le.....au
« à la Municipalité de.....
« demande qu'il soit procédé à l'instruction de ce dossier en vue de me permettre de percevoir un premier acompte sur l'indemnité de dommages de guerre à laquelle je peux prétendre, en vue de la reconstitution de mes biens sinistrés.

« Je certifie appartenir à l'une ou aux « catégories suivantes de sinistrés prioritaires (2).....

(Signature)

(1) Immobiliers, mobiliers, agricoles.
(2) Anciens Combattants — Anciens Prisonniers de guerre et Déportés — Veuves de Guerre — Pères de famille nombreuse (nombre d'enfants) — Anciens du S. T. O.

Joindre copie des pièces justificatives.

Le sinistré devra également joindre les pièces indiquées ci-dessous :

1° Votre certificat de vie et celui de vos enfants s'ils sont mineurs.

2° Attestation de priorité de l'Office des Combattants de la Résidence Générale si vous êtes Ancien Combattant.

3° Pour ce qui est de l'acompte « Mobilier », une attestation définissant le pourcentage des pertes subies.

4° Attestation comme quoi vous êtes père de famille nombreuse si vous avez trois enfants et p.us.

5° Votre extrait de naissance « ayant moins de trois mois » d'existence, autrement il ne serait pas valable.

6° Si vos êtes veuf ou veuve, une attestation de non remariage signée par des personnes honorables et étrangères à votre famille.

7° Si vous êtes remariés, une copie du second acte de mariage et contrat de mariage, s'il y a lieu.

8° Attestation comme quoi « vous avez ou n'avez pas reçu » « indemnisation » des autorités françaises, alliées ou ennemies. Cette attestation devra être signée avec légalisation de votre signature.

9° Pour les acomptes « immobiliers », il devra être fourni un certificat de propriété émanant de la Conservation Foncière.

10° Copie acte de mariage.

11° Copie contrat de mariage s'il y a lieu.

12° Un pouvoir au profit d'une tierce personne, avec légalisation de signature, au cas où vous auriez besoin de vous faire représenter.

Vous trouverez des imprimés spéciaux concernant ces demandes d'acomptes auprès des Commissions Régionales et locales et des Municipalités dont vous dépendez.

Ces pièces devront être adressées dans le plus bref délai, au C. R. L. De la remise de ces pièces dépend la rapidité de la délivrance de vos acomptes.

T. A.

Marc AUBORE.

A.C.G.A. SUR LES ONDES

Réalisations Agricoles

Voici le texte de la causerie radiophonique prononcée au micro de Radio-Tunis, le vendredi 9 avril 1948, par le Directeur Général de l'U. T.-C. G. A. :

Nous allons commencer aujourd'hui une série de causeries sur les réalisations agricoles en Tunisie.

Nous examinerons ainsi successivement des réalisations faites soit dans le cadre coopératif, soit dans le cadre individuel. Et l'on verra d'ailleurs que les premières viennent prolonger et compléter l'effort et l'action individuels.

A tout seigneur, tout honneur. Et nous debuterons par les silos Maurice Cailloux, à La Manouba.

Citadins ou paysans, tous, nous avons au moins vu de l'extérieur cette masse imposante et d'un aspect curieux, qui s'élève à quelques kilomètres de Tunis. Pour comprendre la place qu'ils occupent dans l'Economie Tunisienne, il faut se reporter à la période d'avant-guerre où, à la suite de l'application du « dry-farming », du developpement de la Motoculture, grâce à la Coopérative de Motoculture de Tunisie, à la production du « Florence-Aurore », blé de force à haute valeur boulangère concurrençant avantageusement les blés de force étrangers, la Régence était devenue, depuis 1925, régulièrement exportatrice de blé.

Les agriculteurs se sont alors groupés afin d'assurer eux-mêmes la commercialisation de leur production exportable.

Cette commercialisation posait le problème de la façon suivante :

Le minotier métropolitain, auquel étaient destinés nos blés, doit fournir à ses clients boulangers une farine toujours identique à elle-même, tout au moins pendant la campagne agricole du mois d'octobre au mois de septembre de l'année suivante. Or, ce minotier travaille d'une part les blés de sa région, de valeur boulangère excesivement variable, et d'autre part des blés améliorants, dits blés de force, qu'il demandait à l'étranger, principalement au Canada, autrement dit, avec deux facteurs variables, il devait donner un produit constant.

La Coopérative Centrale des Agriculteurs de Tunisie, s'attache donc à assurer la constance d'un de ces facteurs, de telle sorte que le minotier métropolitain fût certain de trouver aux silos de La Manouba, pendant toute la campagne agricole, un blé de haute valeur boulangère, de qualité constante.

En ce qui concerne donc la Régence, le problème se divisait en trois :

1.) Classification des blés à la réception, d'après les indices déterminant la qualité : W, gonflement, etc.

2.) Mélange des blés ayant les mêmes caractéristiques pour constituer des masses importantes aussi homogènes que possible.

3.) Conservation de ces blés.

C'est donc sur ces données que les silos de La Manouba furent conçus et construits, de 1935 à 1938. C'est là leur originalité, qui en fait dans ce domaine des silos uniques au monde. Il convient également de noter que leur contenance de 500.000 quintaux les classe parmi les cinq plus grands silos du Monde.

Pratiquement, les opérations sont les suivantes : les agriculteurs adhérents livrent leur récolte par lots de 100 quintaux, c'est-à-dire par lots de cent sacs. Chaque lot est versé dans une trémie et un échantillon est prélevé, qui est analysé physiquement par le laboratoire des silos, et en ce qui concerne la valeur boulangère, par le Service Botanique et Agronomique de Tunisie. Les résultats de ces analyses sont connus dans les 24 heures; le lot est classé dans une des trois grandes catégories, A. B. ou C., les deux premières étant seules exportables comme blés de force.

Toutes les trémies classées dans une même catégorie sont déversées ensemble sur un tapis roulant, et les blés sont stockés dans des cellules de 1.250 quintaux. 4 cellules de 1.250 quintaux d'une même catégorie sont à leur tour déversées ensemble, et les blés envoyés dans des cellules de 5.000 quintaux. Enfin, lorsque quatre cellules de 5.000 quintaux sont remplies de blé de mêmes caractéristiques, elles sont vidées ensemble, et les blés sont dirigés dans des accumulateurs de 20.000 quintaux.

Il convient de noter l'importance de ces accumulateurs : leur construction n'a pu être réalisée que grâce à un procédé moderne. Les blés sont donc classés et homogénéisés, et la conservation de masses aussi importantes devait être assurée en dehors des méthodes habituellement utilisées.

L'on sait que toute attaque de charançons ou autres parasites a pour résultat d'élever la température de la masse. Quatre thermomètres à résistance électrique sont donc placés à des hauteurs différentes dans chaque accumulateur, et les températures apparaissent sur un tableau. Dès qu'il y a une élévation de température, du tétrachlorure de carbone est immédiatement envoyé dans l'accumulateur. Et ce jusqu'à ce que la température revienne à son niveau primitif. Il est bien entendu qu'il ne faut pas se baser sur les températures prises en valeur absolue, car la température de la masse à l'origine dépend de la température de l'atmosphère au moment de l'ensilage.

Les garanties offertes par ces méthodes se sont révelées efficaces, et ont amené les minotiers metropolitains à venir chercher en Tunisie les blés qu'ils demandaient auparavant à l'étranger.

Pour en montrer les résultats, il suffit de remarquer que le quintal de blé était vendu départ Tunis au même prix que dans la Métropole, et que le minotier supportait les frais de transport à partir de Tunis, et qu'il payait en outre une prime de qualité égale environ à près de 10% de la valeur du blé. Pour pouvoir payer ces suppléments, il fallait que nos blés soient vraiment des blés de qualité.

Naturellement, puisqu'il s'agit de Coopérative, la plus-value encaissée dans les ventes de blés était, sous déduction des frais d'administration très réduite, grâce à une organisation très poussée, entièrement réservée aux adhérents.

Si cette réalisation a bien été l'œuvre commune d'une masse d'agriculteurs, il convient en toute justice de nommer celui qui en fut l'initiateur, et dont le nom a été donné aux silos de La Manouba : M. Maurice Cailloux.

Peut-être, certains trouveront-ils que l'on entend trop parler des silos de La Manouba. Mais ils restent cependant trop souvent inconnus ou méconnus, non seulement de ceux qui n'habitent pas la Tunisie, mais encore de nos concitoyens eux-mêmes.

Toujours prompts à nous dénigrer nous-mêmes, nous cherchons à l'extérieur des modèles de réalisations économiques ou sociales, alors que très souvent à nos portes ou chez nous-mêmes, nous pouvons présenter des œuvres qui font l'admiration d'étrangers cependant peu disposés à nous louer.

Au moment où des bruits de guerre se font entendre; où la science menace de détruire la civilisation; il est peut-être bon de rappeler aux hommes qu'il existe des constructions faites pour la Paix, et pour amener une vie meilleure.

METEO

PREVISIONS POUR L'AGRICULTURE

SEMAINE DU 9 AU 16 AVRIL

Du 9 au 12, ciel peu nuageux sur l'ensemble du pays avec possibilités de faibles averses sur le Nord.

Du 12 au 14, réchauffement sensible avec aggravation dans le Sud, où de légères ondées pourront être notées.

Du 14 au 16, risque de mauvais temps sur le Nord et sur le Centre, avec vent de N-O.

Le civilisateur est l'homme qui plante les arbres...

Georges DUHAMEL

...Et le civilisé, celui qui ne les détruit pas.

Notre Editorial

Unions Douanières

LES doctrines économiques, qui influençaient les rapports des individus entre eux, et des Etats entre eux, ont subi, depuis la deuxième guerre mondiale, une évolution profonde, voire une révolution.

Ce qui était vérité hier est erreur aujourd'hui; ce qui est vérité aujourd'hui sera peut-être erreur demain.

Si avant-guerre, malgré les opinions de certains économistes, partisans de l'abandon des barrières douanières, et dont le slogan est « Laissez passer, laissez faire », les Etats maintenaient malgré tout des tarifs douaniers pour protéger leur production nationale à l'encontre de la concurrence étrangère, la Métropole l'a fait pour le Blé, qu'elle considérait à l'époque comme production nécessaire à son indépendance politique et économique; par contre, les pommes d'Amérique venaient, après un voyage de plusieurs milliers de kilomètres, concurrencer avantageusement les fruits de la Touraine. Par ailleurs, certains Etats donnaient même à leurs nationaux des primes à l'exportation, afin que leurs produits arrivent sur les marchés mondiaux à des prix inférieurs aux cours moyens.

Pendant la période 1939-1945, des accords, protocoles, etc... ont été établis : Hot-Springs, Charte de l'Atlantique, etc... dans le but d'assurer une meilleure répartition des richesses produites, et l'existence des populations ayant souffert de la guerre. Il était également précisé que les barrières douanières devaient disparaître, afin que les produits circulent librement, d'un pays producteur vers un pays consommateur, sans taxes. Cependant, il était admis que les Etats dévastés bénéficieraient d'un certain laps de temps, pour être en mesure de réorganiser leur économie intérieure.

C'est certainement en application de ces idées que la Métropole a conclu en premier lieu un accord avec la Belgique, les Pays-Bas (Nederland) et le Luxembourg, sous le vocable « Benelux ». Elle réalise maintenant une autre union avec l'Italie, sur des bases beaucoup plus larges, puisque cette union pourra être étendue à d'autres pays européens.

Or, pour l'Afrique du Nord, en général, et pour la Tunisie en particulier, les unions douanières avec des pays méditerranéens posent un grave problème. Si l'Afrique du Nord complète, en qualité et en quantité, la production agricole métropolitaine, elle concurrence la production de ces pays méditerranéens. Et ceux-ci se trouvent plus avantageusement placés. En effet, par exemple, les oranges sont chargées en vrac sur wagons à Naples, et arrivent ainsi à Marseille et au delà. Pour la Régence, il faut les mettre en caisses, les charger sur des bateaux dont le frêt est imposé par le Gouvernement à un tarif quasi prohibitif, puis décharger, subir au départ et à l'arrivee des droits de douane, sans parler des pertes subies par avaries, vols, etc... Enfin, il convient de noter l'obligation de faire intervenir à Marseille un quelconque intermédiaire. Ce simple schéma montre quelle menace pour la vie même de la Tunisie constituent ces accords douaniers. Les pays d'Afrique du Nord ont légitimement droit au régime préférentiel et ne peuvent admettre de se voir évincer du marché métropolitain. Mais « être dans son droit » n'est qu'une satisfaction morale. Il faut être en mesure de défendre son droit.

En dehors de toute action gouvernementale, les agriculteurs nord-africains se trouvent devant un problème qu'ils doivent résoudre eux-mêmes. Le Gouvernement préconise des réunions d'agriculteurs des pays intéressés. L'accord ne peut intervenir que par une répartition des cultures selon les vocations naturelles de ces pays, développées par la technique.

Sur le plan intérieur, le producteur nord-africain se trouve dans l'obligation, chaque jour plus impérieuse, de produire plus, à des prix de revient unitaire plus bas.

Là se trouve l'effort principal à accomplir dans le minimum de temps.

T. A.

Le Machinisme Agricole

par J. F. ZERMATI chargé des affaires de la France d'Outre-Mer à la C.G.A.

La Commission Confédérale de la C. G. A., chargée de l'étude des questions d'équipement, vient d'aboutir à des conclusions fort intéressantes sur le machinisme agricole.

Trois problèmes dominent actuellement cette question.

Ce sont :

— 1° La hausse des prix du matériel agricole;

— 2° Le programme français de fabrications;

— 3° Le prix du matériel d'importation résultant de la dévaluation.

En ce qui concerne le matériel français, la hausse continuelle des prix et, en particulier, des prix du matériel de motoculture constitue un obstacle extrêmement sérieux à la diffusion de ce matériel et, par conséquent, au développement de sa fabrication.

La hausse du prix du charbon ne saurait seule suffire à justifier la hausse des prix de fabrication.

Les industriels ont bénéficié pour leurs investissements de Premier Etablissement de l'aide de l'Etat et la cadence actuelle de fabrication s'en est trouvée accrue. C'est donc l'agencement technique défectueux de notre industrie qui doit être tenu pour responsable de la hausse, au moins partiellement. Il semble qu'une révision complète des dossiers de prix doive être faite et porter plus spécialement sur les temps de fabrication qui sont trop élevés.

La hausse des prix du matériel et de différents autres produits nécessaires à l'exploitation contraint l'agriculteur à investir en équipement et en produits divers des sommes qui, chaque année, sont plus élevées. L'augmentation des charges de production atteint maintenant 30 % du rendement brut à l'hectare, ce qui amène l'agriculteur à investir, dans le cadre de prix stable, une somme supérieure d'un tiers au total de ses disponiblités au début de la campagne. L'accroissement des investissements pour hausse de prix ne peut pas être absorbé par une compression du bénéfice agricole.

Pour le programme français de fabrication, quelques indications sont utiles à connaître. Le bilan de l'année 1947 a chiffré notre déficit en matériel agricole à 40 % de nos besoins. Les livraisons de tracteurs à l'agriculture ont été de 17.000 tracteurs, dont 5.000 de construction française et 12.000 importés. En ce qui concerne les machines agricoles, le déficit a été de 60 %. Enfin, pour les pneumatiques, 40 % seulement des besoins en pneus pour tracteurs neufs ont été satisfaits, et 30 % seulement des besoins en pneus agraires. On peut constater que la série des types de tracteurs fabriqués en France est en déséquilibre très net. Le type de 40 chevaux Diesel à roues est mis au point. Des essais de Diesel à chenille à forte puissance commencent à être satisfaisants et les types de 2 5à 30 chevaux sont très rares, et les types de 10 à 22 chevaux quasi inexistants. Ainsi, les petites et moyennes exploitations françaises ne trouvent pas de type de tracteur qui leur convienne. Il semble nécessaire d'inventorier les besoins correspondant à ces types et de procéder à un rajustement des programmes français de fabrication.

Pour le matériel importé, la récente dévaluation en modifie profondément le régime. La C.G.A. estime qu'elle doit intervenir pour que le matériel agricole soit classé dans les catégories prioritaires, au même titre que les denrées alimentaires, et bénéficier ainsi du régime du dollar à 214 francs.

Enfin, l'utilisation des fonds de la Caisse de Péréquation reste à déterminer. La Commission Confédérale de la C.G.A. estime que cette Caisse pourrait servir à dédommager certains cultivateurs ayant passé des contrats avec les Industriels français avant la hausse des prix et qui n'ont pas encore été servis, et à favoriser le développement de une ou deux industries dans des conditions utiles à la fabrication d'un type de matériel intéressant.

On a parlé de la liberté du marché du matériel agricole. On peut se demander si cette liberté peut résoudre les questions posées, le volume assez faible du matériel produit et la hausse des prix ne paraissent pas être des conditions particulièrement favorables. De toutes façons, ce retour à la liberté devrait s'accompagner de clauses de prix pour éviter une hausse encore plus marquée qu'elle serait due, cette fois, à la supériorité de la demande sur l'offre.

LES VOYAGES MANQUES

A des titres divers, les Agriculteurs de Tunisie attendaient :

— M. Philippe Lamour, Secrétaire Général de la Confédération Générale de l'Agriculture.

— La Commission de la Reconstruction du Conseil de la République.

— La Commission Agricole du Conseil de la République.

M. Philippe Lamour devait arriver le 13 Mars. Une grève des Services de Sécurité de l'Aéronautique Civile l'obligea, en tenant compte des fêtes de Pâques, à reporter son voyage au 8 Avril.

Or, le 9 Avril se tient à Paris, une réunion fort importante qui doit étudier les conditions d'application de l'union douanière France-Italie. La Tunisie est particulièrement intéressée par cette question et l'U.T.-C.G.A. a fait demander à son Vice-Président, M. Jacques Dumont, d'assister à cette réunion. Il en résulte que M. Lamour reporte son voyage à une date non déterminée.

En ce qui concerne les deux Commissions du Conseil de la République, elles devaient venir à Tunis le 2 Avril. Le manque de moyens de transports les en empêche.

La Technique Agricole

ROLE DE LA POTASSE EN AGRICULTURE

On conçoit donc aisément que, à ce train-là, les sols s'épuisent s'ils ne sont pas fumés et que, d'autre part, un sol pauvre exige des fumures abondantes, donc coûteuses, et qu'il vaut mieux en faire une plantation forestière que d'y investir des sommes par trop élevées pour l'améliorer.

Les engrais potassiques aideront donc à maintenir des rendements intéressants dans les sols où la potasse est en quantité un peu faible, et surtout pour les cultures qui en sont gourmandes.

La potasse rencontre dans le sol un élément qui le retient énergiquement au point de le soustraire parfois aux racines. Cet élément, c'est l'argile, ce qui explique pourquoi il a fallu dans certains cas des doses élevées et répétées de potasse pour obtenir des résultats culturaux (sols acides en particulier). Ce cas est assez rare, et les sols argileux passent pour être assez riches en potasse (ce qui n'est pas toujours exact d'ailleurs).

L'argile, par son action de rétention sur la potasse et par la difficulté qu'elle oppose à la circulation de l'eau, fait que, dans les sols argileux, il faudra employer les sels de potasse très tôt, voire à l'automne surtout pour la vigne et les arbres fruitiers, dont les racines sont profondes.

Dans les sols légers et granitiques, il faudra au contraire, apporter les engrais potassiques vers la fin des pluies d'hiver afin d'éviter que les sels de potasse, très solubes, ne soient entraînés par les eaux et, de ce fait, perdus pour la culture envisagée.

Parmi les sels de potasse, il faut se souvenir que le chlorure de potassium tend à alléger les terres fortes; le sulfate de potasse convient tout particulièrement à la vigne, aux arbres fruitiers, au tabac, et que les sylvintes sont à éviter dans les terres fortes qu'elles rendent plus collantes et plus lourdes du fait des sels de soude (chlorure de sodium) qu'elles contiennent, alors qu'au contraire elles tendent à donner un peu plus de corps aux terres légères.

Choisissez donc bien la nature de vos engrais potassiques, selon vos sols, le prix n'est pas tout et, outre le dosage en potasse, il faut tenir compte encore de l'action du sel employé sur l'état des terres.

A. ANDRE,
Ingénieur agricole.

ACHATS DE CHEVAUX

Le Comité d'achats de chevaux des Troupes de Tunisie procèdera, durant le mois d'avril, à des achats de chevaux de 4 à 7 ans, selon l'itinéraire suivant :

11 avril, 8 heures, Souk-el-Arba.
11 avril, 15 h. : Béja.
12 avril, 8 h. : Tunis (Forgemol).
13 avril, 8 h. : Kairouan.
14 avril, 8 h. : Sidi-Bou-Zid.
15 avril, 8 h. : Maknassy.
17 avril, 8 h. : Médenine.
19 avril, 8 h. : El-Hamma de Gabès.
22 avril, 8 h. : Tunis (Forgemol).
23 avril, 15 h. : Siliana.
24 avril, 8 h. : Le Kef.
24 avril, 15 h. : Le Sers.
25 avril, 8 h. : Sbiba.
25 avril, 15 h. : Ebba-Ksour.
26 avril, 8 h. : Tadjerouine.
26 avril, 15 h. : Thala.

Pour les conditions de vente, consulter les affiches.

AIDONS LES JEUNES !

La théorie ne vaut, en agriculture, qu'étayée par une solide pratique.

Agriculteurs, des jeunes gens qui veulent apprendre sortent de l'Ecole d'Agriculture de Smindja. Ils cherchent à appliquer l'enseignement reçu. Pour cela ils demandent à effectuer des stages.

Donnez-leur cette possibilité. Ecrivez-nous pour nous dire à quelle date et pour combien de temps vous pourriez héberger et occuper l'un ou plusieurs d'entre eux.

مقتطفات صحافية

وزارة الزراعة

زار امير الامراء محمد سعد الله فى يوم الثلاثاء الهوارية بالوطن القبلى وبصحبته السيد الخلصى من المصلحة العقارية وشارك فى اعمال لجنة التحكيم المستحدثة لتسوية الخلاف بين السكان الهوارية واحوازها.

(عن النهضة)

اللجنة العقارية

اجتمعت اللجنة العقارية صباح الاربعاء برئاسة معالى وزير الزراعة ودرست تقارير اللجنة الثنوية.

ويقولون ان اللجنة انتهت عمليا من مهمتها وستجتمع يوم ١٦ افريل لتلاوة التقرير العام الذى اعدته والموافقة عليه.

(عن الزهرة)

اعمال لجنتي التنظيم الاداري والزراعي

تجتمع اليوم لجنة التنظيم الادارى للنظر فى حالة موظفى مندوبية البناء والمساكن

كما اجتمعت يوم الجمعة صباحا اللجنة الثانوية التابعة للجنة التنظيم الزراعى تحت رئاسة الم. سومانى المفتش العام للمصالح الادارية. (النهضة فى ٤ افريل ١٩٤٨)

جمعية الفلاحين

بمنطقة طبربة

يعلم الفقير الى ربه رئيس هاته الجمعية كافة الفلاحين المنخرطين فيها ان الاجتماع السنوى لتجديد الهيئة سيقع يوم الجمعة ١٦ افريل الجارى على الساعة العاشرة صباحا بمحل الجمعية. (عن النهضة)

انكار تخطر ببال فلاح

(بقية ما بالصحيفة الاولى)

ان المستثمرة العائلية المتقنة المجهزة العصرية لها قيمة اقتصادية وانسانية عظيمة.

واذا طال التقاعس على ترقية المستثمرة العائلية وتطورها طبق النهضة العامة لا يستطاع ادنى تقويم الا طبق الطرقات « الاشتراكية » تتطور الحياة حتى تتكون اشكال اخرى للمجتمعات تلك الاشكال التى تحتمها الشروط الجسدية.

قد لحصنا باجتهاد مع عدم تغيير فكرة المحرر الواقعيات التى بسطها م. تيسو وهى لا تستوجب ادنى شرح.

ان المشكلات التى توضع بفرنسا توضع ايضا بالقطر التونسى وستوضع كل يوم بشدة متضاعفة. على ان الفلاحة بالايالة التونسية لا تستطيع ان تكون الا ميكانيكية. وهذا الامر من الضروريات الفنية.

ان اليد العاملة ليست قليلة هناء ولكن بالرغم عن كثرتها يستحيل عليها ان تقوم فى الاجل المضروب بجملة الاشغال الضرورية.

ان تطور فلاحة القطر التونسى الى الاسلوب الميكانيكى الذى باشروا اجراء العمل طبقه منذ ربع قرن هو الطريقة الوحيدة التى تسمح بمعالجة الكوارث الطبيعية الملازمة لهذه البلاد. فيستطاع اذن استثمار الاراضى الشاسعة التى لا زالت بورا واستعمال قوة اخرى من العباد والآلات الميكانيكية.

وعند ما تستطيع الايالة انتاج ما يسد ضرورياتها الغذائية وترقية فلاحتها المزدهرة يمكن لها بناء على ذلك الاتجاه باستعداد وبنجاح ثابت نحو دواليب اقتصادية اخرى.

وفى الختام نريد التاكيد على ذيل مقال م. تيسو.

حيث انه يجيب الذين يزعمون انهم يدافعون على الفلاحة ويمثلون المشروع التعاضدى كوسيلة ترمى الى تكوين الكولكوز ويجيب ان المشروع التعاضدى اذا وقع تسييره حتى اقصى حدوده هو الحصن الذى يقينا من ذلك النوع من النظام الاشتراكى.

ان المشروع التعاضدى هو الشكل العصرى للحياة الاجتماعية وبفضله يرتفع شأن البشر مع النهضة الاقتصادية للانتاج.

على ضفاف مجردة...

وقعت حفلة فى بلدية طبربة تكريما لكاهية البلدية م. مارك ابوار الذى كثيرا ما تقرؤون له كتابات فوق جريدتنا هاته.

وقد جاء بخطاب القاه فى هاته المناسبة ما يلى :

انى اخاطب اصدقائى التونسيين فى شان غابة زيتون طبربة الجميلة التى وقع عليها اختيار اجدادنا الرومان واخصبوها بفضل جهودهم. ان غابتكم هذه بقلة الماء لا تنتج لكم ما يلزمها ان تنتج. واصول الزيتون فى تناقص مستمر فهل ستتركون تراث اجدادكم ينعدم؟ ولا حق لكم فى ارتكاب مثل هذا التفويت مع اعقابكم

ان الحكومة بعد الحاح وجهد جهيد سمحت ببناء اجهزة للمياه يمكن بفضلها ارجاع خصب الزياتين. واحد هاته الاجهزة المائية قد تم فعلا ويمكن الانتفاع به. والثانى على وشك التمام. والقنوات ممتدة ومنتشرة بين زياتينكم وجهتنا من حقها ان تكون فى مدة عشرة اعوام فريدة فى افريقيا الشمالية. وها نحن نشاهد نمو الخضر فلا تترقبوا انتم لاستعمال هذه المياه لفائدة زياتينكم

واقسم امام جميع الحاضرين انكم مخطئون فى حسابكم برفض المياه واطلب منكم اليوم ان تقنوا بكلامى ولا تتراخوا ولا تتخوفوا البتة فانه لا يلحقكم اى ضرر ولا يطردكم احد من اراضيكم ولا تنتزع منكم ارزاقكم فتلك السياسة اخنى عليها الذى اخنى على لبد

لا فائدة لى ان اخادعكم فى مسالة الرى ولا ارى فيها الا الخير العميم لكم والتحصيل على ارباح طائلة من الارض ثمرة جهودكم وانا بعيد عن الراسماليين ولا اخدم مصالحهم ولا اخدم ركاب الدولة بحال فالاكن محل ثقتكم

ان الاحجام والمقاومة السلبية ليستا من مصالحكم الفردية ولا من مصالحكم المشتركة ولعل ذلك لا يرجع بالنفع الا لاصحاب الاموال الطائلة الذين لاهم لهم الا تنمية ثروتهم الخاصة على ظهوركم

وستضطر الحكومة لتوقيف الاعمال امام عدم فهمكم للمصلحة ولا يمكن حينئذ استئناف العمل ويقضى على مشروع الرى. وحينئذ يقال لنا تركناه لان من يهمهم الامر لا يحركون ساكنا. والحجة تكون ساعتئذ علينا

ثم ختم خطابه قائلا : يا اهل طبربة ارجوكم ان لا تتأخروا عن استعمال المياه المجلوبة لفائدتكم بعد عناء عظيم ومصاريف باهظة. ولنعمل جميعا ومعا للاتحاد والاخوة حتى يصير هذا القسم من الايالة التونسية اجمل واثرى قسم واكرم قسم.

محركاة ديزال «فولار»

تتراوح قوة المحرك بين ٤ و١٦ حصانا
ويمكن اقتناؤها حالا
وهى احسن محركات وارخصها
وتجدونها بمستودع :

« لويز مونتني »

٣٦ نهج لافيجري ٣٦

بتونس

عدد الهاتف : ٣٠١٢

نصائح للفلاحين المنكوبين

بقلم مارك اوبوار

يجهل منكوبون كثيرون جميع الاجراءات التى يجب القيام بها لاجل استخلاص « العربون الاول » عن الضرر الذى لحقهم بسبب الحرب فى مكاسبهم الاثاثية والعقارية واستخلاص العربون الثانى عن ضرر الحرب الذى لحق مكاسبهم العقارية غير انه يشترط عليهم ان تكون قيمة الضرر المعترف به تتجاوز ٥٠٠٠٠ فرنكا حسب التقدير الذى وقع فى سنة ١٩٤٢ وان لم يوجد هذا الشرط يمنح لمنكوب جملة مقدار ضرره العقارى المقدر طبق القيمة التى كان يجرى بها العمل فى سنة ١٩٤٢

وفيما يتعلق بالضرر العقارى يستطيع المنكوب التحصيل على العربون الثانى عن ضرره بشرط ان ياتى بوثائق تتضمن استهلاك العربون الاول الذى يجب استعماله لتجديد ما افسدته الحرب او لبناء العقارات التى هدمتها او عطبتها.

ويمكن ان يكون مبلغ العربون الثانى مضاهيا لمبلغ العربون الاول اعنى بذلك ١٥٠ بالنسبة للمائة من مبلغ الضرر الذى وقع والذى أحصى قدره فى سنة ١٩٤٢ ويستثنى من ذلك فيما يخص الفلاحين الزراعات التى تلفها الحريق او قضى عليها بالحرق والمنتوجات التى كانت فى المستودعات والتى لم يقع اعتبارها الا عند تنسيق حساب العربون الاول.

وتفضل الدولة التونسية ان تمنح « سلفات » عن ان تدفع « عربونا » حيث ان هناك فرق بين الاثنين. فاذا جادت بالسلفات فانها تحمل المنكوبين معلوم تسويغ مبلغ السلفات ويجب على المنكوبين ان يقدموا ضمانات عقارية. فتحثهم على الرغبة فى السلفات التى يبلغ قدرها قدر الضرر الذى وقع تعيينه فى سنة ١٩٤٢ والمتضاعف مرتين ونصف المرة. وبالخلاف لهذا وحيث ان العربون يقتضى اعتراف الدولة التونسية بالدين الذى ارتكبته نحو المنكوب فيتحصل المنكوب على العربون الاول الذى لا يبلغ الا ١٥٠ للمائة بالنسبة لضرر الحرب المقدر فى سنة ١٩٤٢

انه اذن أنسب للمنكوب ان يطلب « عربونا » بالرغم عن ان مبلغه اقل من مبلغ السلف. ولكن العربون يفضل على السلف لاجل انه لا يقتضى اداء معلوم كراء الراسمال المقترض. وزيادة على هذا تكون الدولة مجبورة بالاعتراف بدينها نحو المنكوب.

فلا يروعنى الا ان احث جميع المنكوبين الذين قيدوا انفسهم بحجج « سلفات » على تقديم مطالبهم لاقتناء « العربون » وذلك كى يتخلصوا من ديونهم. ومما يؤيد هذا الرأى هو ان السواد الاعظم من القروض التى منحت لا يتجاوز مبلغها المبلغ الذى وقع تعيينه فى سنة ١٩٤٢ وذلك بناء على ان الاوامر العلية التى تتضمن ترفيع المبالغ حسب ٢ ونصف بالنسبة للواحد لم تصدر الا اخيرا ولا يستطيع التمتع بتلك النصوص الا القليل من المنكوبين.

يجب حينئذ على كل منكوب ان يقدم مطلبه فى التحصيل على العربون الى مندوبية تجديد البناء والسكنى (مصلحة ضرر الحرب) واليكم نص المطلب الذى ستوجهونه :

« انى..... (فلان الفلانى) المصحح اسفله والقاطن بـ (اسم المدينة او القرية) اصرح بانى قدمت مجموعة الوثائق التى تتضمن الضرر (الفلاحى او العقارى او الاثاثى) الذى لحقنى من اجل الحرب بالمراقبة المدنية بـ... (اسم مركز المراقبة) ببلدية (اسم البلاد) واطلب ان يقع البحث فى تأزلتى كى يسمح لى ان اقتنى العربون الاول الذى ادعى استحقاقه بالنسبة لضرر الحرب وذلك لاجل استخلاف مكاسبى التى هلكت.

واشهد بانى أعد من المنكوبين الذين لهم حق الاولية حيث انى من (قدماء المحاربين) او قدماء المسجونين والمنفيين من اجل قضاء الحرب او ارملات محاربين او اباء العائلات الكثيرة الافراد).

الامضاء

ويجدر اضافة الحجج التى تؤيد هذا المطلب كما انه يجب على المنكوب ان يضيف الحجج التى تتضمن :

١ – شهادة الحياة له ولابنائه ان كانوا غير مترشدين.

٢ – شهادة حن الاولية بطابع ديوان المحاربين للاقامة العامة اذا كان المنكوب من قدماء المحاربين.

٣ – وفيما يخص العربون الاثانى شهادة تضمن قدر الضرر.

٤ – شهادة تتضمن ان المنكوب صاحب عائلة كثيرة الافراد ان كان له ثلاثة ابناء او اكثر.

٥ – بطاقة الولادة لم يكن تاريخها قد مضت عليه ثلاثة اشهر والا فلا يعمل بتلك البطاقة.

٦ – واذا كان المنكوب ارملا او المنكوبة ارملة يجب اقامة شهادة تتضمن عدم استيناف الجواز تحت امضاء اشخاص وجهاء واجنبيين عن عائلة المنكوب.

٧ – واذا كان المنكوب قد استانف الجواز يجب تقديم عقد الجواز.

٨ – شهادة تدل على ان المنكوب لم يتصل من طرف السلط الفرنسية او الحلفاء او الاعداء بمنح تغريمية. ويجب ان يقع التضمين الشرعى لامضاء المنكوب فى تلك الشهادة.

٩ – وفيما يخص الغرامة العقارية يجب على المنكوب ان يقدم شهادة بطابع ادارة التسجيل العقارى تتضمن انه ملاك.

١٠ – نسخة من عقد الزواج.

١١ – حجة توكيل فى صورة ما اذا اراد المنكوب ان ينوبه نائب وتكون تلك الحجة مسجلة الامضاء بصفة شرعية.

وتجدون جميع المطبوعات الخصوصية المتعلقة بمطالب العربون فى مراكز اللجان الجهوية المحلية وفى البلديات.

ويجب ان توجه جميع الاوراق المومى اليها اعلاه فى اقرب وقت الى مندوبية تجديد البناء والسكنى. وسيقع الانجاز فى منحكم العربون بقدر ما تنجزوا فى تقديم تلكم الاوراق. »

(مارك اوبوار)

نشاطنا النقابى

اجتماع هيئة اتحاد القطر التونسي للس. ج. ا.

يوم ٦ افريل ١٩٤٨

وقع هذا الاجتماع على الساعة التاسعة والنصف صباحا بمركز اتحاد القطر التونسى للس. ج. ا. تحت رئاسة م. جورج فاشرو

وحضره السادة : فريد البكوش وبنى وبريول وكوانى وشارل كاريى وكاريك وكريتيان وكويتو ودومانج وماكيافيكز وميشال وبلازى وبوكتيى وكيناك وروادرار ورينيو ورينيى وسافاليس وسقان ولوى تاردى وزالار

واستعذر عن الحضور السادة : دبور وديلورم وديمون وجيلان.

وتغيب السيدان م. كاريى ومصطفى خالد.

جولة م. فيليب لامور

اعلم م. فاشرو الجلسة بانه يستحيل لم. فيليب لامور القدوم الى القطر التونسى يوم ٨ فريل حسبما كنا نؤمله. حيث انه يجب على م. لامور ان يكون فى ذلك التاريخ برومة لتلك العاصمة التى سيجتمع فيها المنتجون الفرنسيون والايطاليون للنظر فى طرقات تطبيق معاهدة الوحدة القمرقية التى ابرمت بين فرنسا وايطاليا.

وطبق اقتراح من طرف م. فاشرو قررت الهيئة تكوين وفد تونسى يمثل بالاخص منتجى البرتقال وتوجيه ذلك الوفد الى اجتماع رومة كى يدافع على مصالح القطر التونسى عندما يقع الشروع فى ذلك المؤتمر فى النظر لهذه المشكلة.

وعلى كل اتفق الرأى على وجوب استدعاء م. فيليب لامور ليقوم بجولة فى القطر التونسى

التقرير المالى

وعرض على الجلسة نص تقرير المندوب المالى لدى جامعة التعاضديات الفلاحية للقطر التونسى فيما يخص ميزانية سنة ١٩٤٧ وشاهدت الجلسة عدم انجاز المداخيل بالرغم عن ان المصاريف التى تقرر انفاقها بقى البعض من مبلغها.

(يتبع)

اعلان الى منتجي القمح

بالقطر التونسي

يجب عليهم ان يطالعوا

المجلة الاخبارية للجمعية العامة لمنتجي القمح

١٨ – نهج البيراميد – ١٨

* بباريس *

ونحثكم على الاشتراك فيها بواسطة تعاضديكم. وسعر الاشتراك عن سنة ٢٠٠ فرنكا

تأييد هدفنا نحو توحيد صفوف جميع الفلاحين

(بقية ما بالصحيفة الاولى)

المغرضين لا يعيشون الا لابتلاع الضعفاء منا ولا غاية لهم الا الجرى السريع وراء مصلحتهم الخاصة فاحذروهم. انا نحن لا غاية لنا الا الفلاحة والفلاح مع عدم الفرق بين التونسى والفرنسى فبالاتحاد ترقى البلاد وتسعد العباد

وسنبدأ باكورة عمله (اتحادنا) بطلب رفع سعر منتوجات البلاد التى توسق للخارج بالاخص الزيوت والقموح والتمر وغير ذلك وهذا اول عمل سيسعى بحول الله اتحادنا جامعتنا فى تحقيقه فالبدار البدار ايها الاخوان لتكوين نقابة فلاحية لعاصمة الساحل تجمع شملكم وتلم شعثكم وسيكون لها وقع عظيم فى ازدهار فلاحة الزيتون حقق الله الآمال ونجح المساعى.

ولما ختم السيد على الصغير خطابه الذى اثر على المستمعين تاثيرا عظيما وقف م. روبار وسيان المدير العام لاتحاد القطر التونسى للس. ج. ا. وبفصاحته الاعتيادية ذكر اسباب تاسيس المنظمة الصناعية الفلاحية بفرنسا وبالقطر التونسى.

ثم ذكر ان اتحاد القطر التونسى للس. ج. ا. لا يشمل النقابات فقط بل يشمل ايضا التعاضديات ومنتظمات الاعتماد والاحتياط التعاونى والفنيين الفلاحيين وغير ذلك وباختصار جميع المنتظمات والمشاريع التى تسعى نحو ازدهار الارض التونسية. ولخص النشاط الجليل المسترسل الذى بذله اتحاد القطر التونسى للس. ج. ا. فى بحر سنة ١٩٤٧ من اجل اقتناء التركتورات والسيارات (اوتوموبيل) والدفاع على اسعار القمح والزيت والغلال.

واكد على ان القطر التونسى بلاد فلاحية محضة. ونظرا لان فلاحى جميع الاقطار اخذوا يتحدون فى الدائرة المالية والدائرة الدولية ايضا يجدر بنا الا نبقى هنا منفردين بل يجب ان نسعى نحو ربط العلائق مع المؤسسات الفلاحية العظيمة المتكونة فى الاقطار الاخرى.

ليست لنا اهداف غير تحسين شروط الانتاج وتنميته وتخفيض الاسعار التكليفية.

وفى خاتمة هذا الخطاب ايد المستمعون الخطيب بتصفيقهم الحار وبادروا بالانخراط فى سلك اتحاد القطر التونسى للس. ج. ا. وسجل انخراط ٣٣ فلاحا. وقرروا حالا تاسيس النقابة الفلاحية لمنتجى سوسة وشرعوا فى انتخاب هياتها الادارية التى تتركب من :

الرئيسين : السيد البشير التريكى وم. سيلام جول

كاهيتى الرئيسين : م.م. بيار جيرالدى وقاقو شلى

الكتاب : السادة محمد بوراوى واحمد دومة وايدوار بوتبول

امناء المال : السادة الطاهر زين العابدين ومحمد بن تركية والبير دابى

والاعضاء المعينون : السادة العجيمى بن مبروك وعبد القادر بن عياد والبشير بريرى وخليفة بن عياد.

وبفضل تكوين هذه النقابة ونشاط نقابتنا ببنى حسان ستتكون فى جميع قرى الساحل نقابات اخرى حتى نستطيع فى اجل غير بعيد تاسيس جامعة النقابات الفلاحية لمنتجى الساحل

بجمعية الفلاحين

سيقع الاجتماع الدراسى المقبل يوم الخميس فى ٢٢ افريل الجارى على الساعة الثالثة بعد الزوال بدار الفلاحين

ويتضمن الموضوع الذى سيقع البحث فيه مقاومة تاثير سيلان المياه على الاراضى التى يتلف من اجل ذلك ترابها الخصب.

وسيقوم بعرض التقرير فى هذه المشكلة م. كاتلينو المهندس المدير لمصلحة الاشغال البدوية.

تاجيل سفر

كان فلاحو القطر التونسى ينتظرون قدوم م. فيليب لامور الكاتب العام للجامعة العامة للفلاحة ولجنة تجديد البناء لمجلس الجمهورية واللجنة الفلاحية لمجلس الجمهورية ايضا.

وكان فى الحسبان ان ياتى لتونس م. فيليب لامور فى ١٣ مارس فوقع اذاك الاضراب على العمل فى مصالح الامن للنقل الجوى المدنى واتى عيد « باك » حتى اضطر زعيمنا الى تاجيل سفره الى تاريخ ٨ افريل غير انه سيقع بباريس يوم ٩ افريل اجتماع عظيم جدا ستدرس اثناءه شروط تطبيق اتفاقية الوحدة القمرقية الفرنسية الايطالية. ويكترث بصفة خاصة القطر التونسى بهذه القضية فطلب اتحاد القطر التونسى من كاهية رئيسه م. جاك ديمون ان يشارك فى ذلك الاجتماع فترتب اذن على هذا تاجيل سفر م. فيليب لامور الى تاريخ غير معين.

وفيما يخص لجنتى مجلس الجمهورية كنا ننتظر قدومهما يوم ٢ افريل. فاجلتا سفرهما بسبب عدم وجود وسائل النقل.

MOTEURS
TRAIN

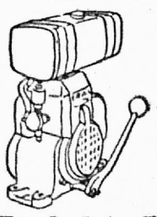

AGRICOLES & INDUSTRIELS
2 et 3 cv
S.E.C.I.A.T.
27 AV. JULES FERRY
TUNIS Tel: 05.05

تونس الفلاحية

لسان اتحاد القطر التونسي ✠ للجامعة العامة للفلاحين

جريدة اسبوعية تصدر كل يوم سبت

عدد ٥٩

ثمن النسخة ٨ فرنكات

الاشتراك عن سنة ٤٠٠ ف

الادارة : ٧٢ نهج جول فيرى

– تونس –

تليفون عدد ٤٤ – ٧٦

وعدد ٤٥ – ٧٦

يوم السبت ١٠ افريل ١٩٤٨

الموافق ٣٠ جمادى الاولى ١٣٦٧

اشتراء علف الحيوان من الجزائر

اخبرنا جناب رئيس قسم الانتاج الحيوانى بوزارة الزراعة انه اجتنابا للهزال الذى يهدد الدواب التونسية قد تحصل بفضل تبرع جناب مفقد تربية الحيوان بعنابة على رخصة تتضمن اشتراء ١٠٠٠ طنا من العلف النباتى الذى يوجد فى انحاء تلك المدينة. (بلاغ)

سانحة

الاتحادات القمرقية

منذ الحرب العالمية الثانية نشاهد بالنسبة للمبادى العنصرية الاقتصادية التى كانت ترتبط طبقها العلائق بين العباد وبين الدول وقع فيها تطور عميق بل ثورة.

حيث ان الامر الذى كنا بالامس نعتبره حقيقة صار اليوم غلطا. ولربما الامر الذى نعتبره اليوم حقيقة سيكون غدا غلطا.

وبالرغم عن اراء بعض اقتصاديين من الذين يحبذون ازلة الفواصل القمرقية اولئك الذين يعبرون على دعايتهم بهذه الاشاعة (اتركوا السبيل لمن يشاء اجتياز الحدود. اتركوا السبيل حتى يفعل كل احد ما يشاء) وبالرغم عن ذلك كله ولو ان الدول احتفظت قبل الحرب على تعيين معاليم قمرقية لاجل حماية استنتاجها المحلى ازاء المزاحمة الاجنبية فان فرنسا اتخذت الطرقات التى تخول لها حماية قمحها بفضل تقرير معاليم قمرقية حيث ان فرنسا تعتبر الحنطة كانتاج ضرورى بالنسبة لاستقلالها السياسى والاقتصادى

غير ان التفاح كان يرد من اميريكا وبالرغم عن المسافة التى تتجاوز الآلاف العديدة من الكيلومترات يستطيع التفاح الاميريكى مزاحمة غلال حدائق (لا توران) الفرنسية. ومن ناحية اخرى تمد بعض الدول مواطنيها بمنح تشجيعا لاجتهادهم على التصدير وذلك كى تصل منتوجاتهم للاسواق العالمية حسب اسعار اسفل من القيمة المتوسطة.

وفى بحر مدة ٦ سنين من سنة ١٩٣٩ الى سنة ١٩٤٥ وقع ابرام اتفاقيات ومعاهدات كاتفاقية (هوت – سبرينق) ومعاهدة الاطلانتيك هدفا لاحسن توزيع للخيرات المنتجة ولتحقيق تغذية العناصر التى تجرعت آلام الحرب. واعلنوا اذاك على وجوب ازالة الفواصل القمرقية حتى يقع تحرير تجول المنتوجات من قطر منتج الى قطر مستهلك بدون تحميل تلك المنتوجات ضرائب قمرقية. غير انه اتفق الراى على ان البلدان التى وقع فيها خراب الحرب يمهل عنها مدة ما حتى تستطيع استيناف نظام اقتصادها الداخلى.

ولا ريب فى ان تطبيق هذه الافكار هو الذى حث فرنسا على ابرام اتفاقية اولى مع الثلاثة اقطار المسماة باختصار بنلوكس وهى البلجيك والدانمارك واللوكسانبورغ. والآن فان فرنسا تشرع فى ابرام اتفاقية اخرى وهى الوحدة القمرقية الفرنسية الايطالية. وترتكز هذه الوحدة على اسس متسعة جدا حيث انه يستطاع اطلاق هذه الوحدة على اقطار اوروبية اخرى.

غير ان ابرام الاتحادات القمرقية مع الاقطار المحيطة بالبحر الابيض تضع بالنسبة لافريقيا الشمالية بصفة عامة وللقطر التونسى بصفة خاصة مشكلة خطيرة حيث وان كانت منتوجات افريقيا الشمالية تعتبر تكميلية بالنسبة لانتاج فرنسا فانها ايضا تزاحم انتاج تلك الاقطار المحيطة بالبحر الابيض وبفضل هذه الاتحادات تجد تلك الاقطار امتيازات تفوقها من الوجهة الاقتصادية على افريقيا الشمالية وتاييدا لذلك نذكر مثلا البرتقال الذى يقع شحنه فى (نابلى) فى عربات بدون غلاف وتصل لمرسيليا وحتى لمدن فرنسية اخرى.

ويستوجب برتقال وغلال القطر التونسى ضاديق ثم يقع شحن تلك البضائع فى البواخر وان الحكومة هى التى تعين سعر النقل الذى يبلغ قدرا احتكاريا. ضف لذلك تكاليف التفريغ من الباخرة واستيناف الشحن فى القطار والمعاليم القمرقية وكل ذلك بقطع النظر عن الخسائر التى تترتب على هلاك بعض الغلال وعلى الاختلاس وغير ذلك... ولا تنسى انه يجب عند حلول البضائع الى مرسيليا تسليم امر النقل والعمليات الادارية الى بعض الوكلاء التجاريين. وتدل جميع هذه التوضيحات المختصرة على الخطر الذى يهدد نفس حياة القطر التونسى من اجل ابرام هذه الاتفاقيات القمرقية. ان اقطار الشمال الافريقى تستحق شرعا الامتياز على الاقطار الاجنبية ولا تستطيع الرضاء باطرادها من الاسواق الفرنسية. ولكن ليس الاعتقاد فى (موقف شرعى) الا قناعة ادبية. غير انه يجدر اكتساب الوسائل التى تسمح بالدفاع على ذلك الموقف الشرعى.

وبقطع النظر عن جميع التدابير الحكومية يجد الفلاحون الشماليون الافريقيون انفسهم امام مشكل يجب عليهم ان يذللوه وحدهم. تقترح الحكومة اجتماعات يحضرها فلاحو الاقطار التى يهمها الامر. فلا يمكن التحصيل على اتفاق الراى الا بفضل اختصاص كل بلاد بالفلاحة التى تناسبها والرقى الفنى الميكانيكى.

ومن الناحية الداخلية يجد الفلاح الشمالى الافريقى نفسه فى اضطرار تتضاعف شدته كل يوم قلنا فى اضطرار الى توفير انتاجه وتخفيض سعره التكليفى. وهذا الامر هو الذى يستوجب بذل الجهد الاساسى فى اقرب اجل.

(تونس الفلاحية)

افكار تخطر ببال فلاح

واليوم نختم بتعليقنا على المقال الهام الذى نشرته المجلة الفرنسية (المباحث) تحت امضاء م. تيسو الذى درس فيه نظام الفلاحة المستقبل، هذا التعليق الذى كان موضوع المقالين الذين نشرناهما فى عددينا الاخيرين.

وعبر م. تيسو على سيمات الفلاحة لفرنسية وقواعد التطور الذى تسلكه بهذه لكلمات: «اذن ترى الفلاحة الفرنسية على وشك التطور. وتحت السيمات البينة على وجهها تلك السيمات التى تدل على عجز وتعاسة نظامها العتيق يلوح النظام الجديد الذى نصبو اليه. وسيكون ذلك النظام الجديد ثمرة التطور».

ثم يسطر المحرر القواعد الاجمالية لذلك التطور.

سيتسبب ضعف الراسمال البشرى فى وجود الاراضى الشاغرة. وبفضل تلك الاراضى الشاغرة تنظم وتتكون المستثمرات العائلية لشاسعة المساحات حتى تستطيع الرقى العصرى لاستعمال الآلات الفلاحية الميكانيكية.

واذاك يتكون شكل جديد للمستثمرة العائلية وشكل جديد للفلاح نفسه.

ولا يقع هذا التطور الا من اجل تحتيم الوقائع حيث ان الصعوبات هى التى تجبر لرجال على الانتماء الى التحاليل العتيدة.

ومن جملة تلك التحاليل ينص المحرر على تكوين التعاضديات الزراعية المشتركة التى هى النافذة التى تدخل منها الآلة الميكانيكية فى المستثمرة العائلية وذلك لثلاثة اسباب:

اولا – لا تقدر المستثمرة العائلية على بذل الجهد المالى لتجهز نفسها بنفسها.

ثانيا – لا زال الانتاج الاصطناعى ضئيلا حتى انه يجدر ان تغتنم العدد الموجودة كى يقع استعمالها لاقصى درجة.

ثالثا – تحتم الاراضى استمداد قوى ميكانيكية وافرة لا تستطيع مستثمرة واحدة تحمل ثقلها.

ويبقى استقلال المستثمرة تاما فى صورة انجاز الاشغال الخفيفة.

ويستشهد المحرر بمثل قريتا حيث يقول:

«انا نستغرب عندما نشاهد الى اى وضعية تؤدى الصعوبات الاستثنائية بفلاحين كانوا لحد الان متشبثين باساليب استثمارية اعتادوا بها بصفة غريزية. انى اعرف تعاضدية فى قرية صغيرة لا ترى فيها الفلاحين اتحدوا لاجل الاستعمال المشترك للآلات الزراعية الميكانيكية فحسب بل قرروا هناك التشريك فى مكاسبهم من اراضى ومواشى وعدد وتكوين فريق من الشغالين لاجل استثمار رأسمالهم المشترك.

«وتقع منذ سنة مواصلة هذه التجربة. ومن الوجهة الاقتصادية كما من الوجهة الانسانية قد اسفرت على نتائج باهرة. وليس الذين شرعوا فى هذه التجربة الا فلاحون ليس لهم اغراض تلفت النظر بصفة خاصة. بل اكتفوا باتخاذ الطرقات التى تحتمها عليهم الصعوبات التى يجدر بهم ان يذللوها. وبالقرب منهم وفى نفس تلك القرية لا زال غيرهم من الفلاحين يعيشون معيشة الفلاحة العائلية دائما على حالة تشكى من صرامة الدهر عاجزين على بذل الجهد الذى يساعدهم على مراجعة عوائد انفرادهم.»

شهادة الاحياء

يعتبر أكثرهم النظام العتيق للمستثمرات العائلية كاحسن حصن يقى من المشاريع المشتركة واعتاد اولئك انفسهم لاجل ذلك الاحتذار الكامل «باعتبار التعاضد كآلة يليق استعمالها بغاية الاحتراز (ويقصدون فى الحقيقة وضع العراقيل فى طريقه.»

واذا كان اولئك من المخلصين يرغب م. تيسو منهم ان ينضموا الى الذين يريدون الدفاع على المستثمرة العائلية وذلك بفضل تطورها طبق النهضة العامة.

(البقية على الصفحة الثانية)

النهضة الفلاحية الميكانيكية

بقلم ج. ف. زرماتي

عينت الجامعة العامة للفلاحة لجنة خاصة لدراسة مشاكل التجهيز وادت تلك الدراسة الى استنتاجات مفيدة جدا فيما يتعلق بالفلاحة الميكانيكية.

فبالنسبة لهذا الامر وقف النظر على ثلاثة مشاكل رئيسية وهى:

اولا: ارتفاع اسعار العدد الفلاحية.

ثانيا: تسطير البرنامج الفرنسى لصناعة العدد.

ثالثا: سعر العدد الموردة المترتب على انخفاض قيمة العمولة الفرنسية.

وفيما يخص العدد الفرنسية الصنع يترتب على الارتفاع المسترسل للاسعار ولسيما لاسعار الآلات الفلاحية (المحركة) عراقيل خطيرة جدا امام تعميم استعمال هذه الآلات وامام تنمية صناعتها.

ولا يكفى ارتفاع سعر الفحم وحده لاقامة الدليل على وجوب ترفيع اسعار الصناعة المعدنية

قد تمتع الصناعيون لاجل تجهيزهم الابتدائى بمساعدة الدولة حتى توافر الآن بفضل تلك المساعدة ذلك الانتاج الاصطناعى. اذن يجب توجيه مسؤولية ارتفاع الاسعار وعلى الاقل توجيه البعض من تلك المسؤولية على الطرقات الفنية المنافية للصواب التى وقع سلوكها فى طريقة تجهيزنا الصناعى. ويظهر انه يجب ان تراجع جميع قضايا تعيين الاسعار وتراجع بالخصوص الاوقات التى ضربوها لصناعة كل آلة تلك الاوقات التى بالغوا فى تعيينها.

ومن اجل ارتفاع اسعار العدد ومختلف المواد الضرورية للمستثمرات يجد الفلاح نفسه مجبورا على ان يوفر فى كل سنة المبالغ التى ينفقها لتسديد حاجياته من جهاز ومواد مختلفة.

وتبلغ الان تكاليف الانتاج ٣٠ للمائة بالنسبة لجميع ما يستنتج من فلاحة الهكتار الواحد وهذا مما يؤدى بالفلاح فى دائرة الاسعار المعتدلة الى ان ينفق مبلغا يتجاوز قدر الثلث من جملة ما يكسبه من مال فى بداية الموسم الفلاحى. ولا يجب ان يعوض توافر التكاليف التى يحتمها ارتفاع الاسعار بطريقة تخفيض المربوح الفلاحى المشروع.

وفيما يتعلق بتنسيق البرنامج الفرنسى الصناعى يجب الفات النظر الى بعض ملاحظات مفيدة تفيد الاحصائيات لسنة ١٩٤٧ ان عجزنا من حيث العدد الفلاحية يبلغ قدر ٤٠ بالنسبة للمائة من ضروياتنا. ويبلغ عدد تدشين الفلاحة من تركتورات ١٧٠٠٠ تركتورا منها ٥٠٠٠ من المعامل الفرنسية و١٢٠٠٠ وقع توريدها من البلاد الاجنبية. وفيما يخص الآلات الفلاحية الميكانيكية بلغ العجز ٦٠ بالنسبة للمائة.

وفيما يتعلق بالعجلات المطاطية لم يقع الا تسديد ٤٠ بالنسبة للمائة مما يستوجبه تسيير تركتوراتنا و٣٠ فقط بالنسبة للمائة من ضروياتنا من عجلات فلاحية اخرى ونستطيع ان نلاحظ ان سلسلة انواع التركتورات المصنوعة بفرنسا فى حالة عدم اعتدال صريح جدا. ووقع اتقان التركتور ديزال الذى تبلغ قوته ٤٠ حصانا ويسير على العجلات. وباشروا تجربة الديزال الزاحف العظيم القوة والنتيجة حسنة غير ان الانواع التى تتراوح قوتها بين ٢٥ و٣٠ حصانا نفيسة جدا وتكاد الانواع التى تتراوح من ١٠ الى ٢٢ حصانا تكون مفقودة. ولهذا لم تجد المستثمرات الفرنسية الصغيرة والمتوسطة انواع التركتورات التى تناسبها. فيظهر انه ضرورى ان يقع حصر الرغبة فى تلك الانواع من التركتورات والاعتناء بتنسيق برنامج فرنسى للصناعة.

وفيما يتعلق بالعدد الموردة قد غير نظامها تخفيض قيمة العمولة الذى تقرر اخيرا. وتعتبر الجامعة العامة للفلاحة انه يجب عليها ان تسعى نحو الاعتراف بحق الاولية لصناعة العدد الفلاحية مثلما اعترفوا بحق الاولية للمواد الغذائية حتى تتمتع بقيمة ٢١٤ فرنكا المعينة للدولار.

وفى الختام نلفت النظر الى ان المبلغ المعد لصندوق تعديل المعاليم بقى غير ثابت التعيين. وتعتبر اللجنة الخاصة التى عينتها الس. ج. ا. انه جدير بهذا الصندوق ان يقوم بتلافى تعزيم عدة فلاحين من الذين عقدوا التزامات مع ارباب المعامل الصناعية المعدنية الفرنسيين قبل ارتفاع الاسعار والذين لم تسلم لهم لحد الان الآلات التى يعود لهم الحق فى اقتنائها. كما انه يجدر بهذا الصندوق ان يسعى فى سبيل زيادة معمل او معملين معدين حسب شروط حسنة لصناعة نوع مناسب وصالح من العدد الفلاحية.

قد تحدثوا عن تحرير الاتجار فى الآلات الفلاحية. ونستطيع ان نتساءل هل ان هذا التحرير يخول تذليل المشكلات الموضوعة امامنا. ولا يلوح ان الكميات الضئيلة من العدد المستنتجة وارتفاع الاسعار من الشروط المناسبة لذلك التذليل. وعلى كل فان استيناف تلك الحرية يجدر ان يقترن بوثائق تتضمن تعيين الاسعار كى يجتنب ارتفاع آخر متضاعف يكون مترتبا على توافر الطلب بالنسبة للآلات الموجودة.

ج. ف. زرماتي

تاييد هدفنا نحو توحيد صفوف جميع الفلاحين في كنف الس. ج. ا.

تاسيس نقابة فلاحية بسوسة

يوم السبت فى ٣ افريل الجارى على الساعة العاشرة صباحا وقع بسوسة فى قاعة الاجتماعات بالحجرة المختلطة للوسط اجتماع عظيم حضره عدد عظيم من الفلاحين التونسيين والفرنسيين الذين اتحدوا باخلاص لاجل الدفاع عن مصالحهم المشتركة.

وفتحت الجلسة تحت رئاسة م. بوليشينو الذى قدم للمجتمعين وفد اتحاد القطر التونسى للس. ج. ا.

فالقى فى البداية الرئيس م. جورج فاشرو خطابا موجزا يتضمن توجيه نداء حار الى الاتحاد. وأكد على انه ضرورى ان يتحد جميع الذين يتناولون معيشتهم من الارض فى كنف مؤسسة فلاحية صناعية وحيدة وعتيدة. وايده المجتمعون بتصفيقهم الحار.

خطاب السيد علي الصغير

ووقف بعده السيد على الصغير كاهية الكاتب العام لاتحاد القطر التونسى للس. ج. ا. والقى بالعربية ثم بالفرنسية الخطاب التالى نصه:

ايها الملا الكريم سلام عليكم

أتقدم الى حضراتكم أيها الاخوان – بالاصالة عن نفسى وبالنيابة عن كافة اعضاء اتحادنا وجامعتنا للفلاحة – الذين لم يسعدهم الحظ بالحضور فى هذا الحفل البهيج الرائع – بالشكر الجزيل على دعوتكم الينا فى هذا اليوم السعيد وبهذا البلد السعيد ايضا. هذه المدينة التى لا ينكر احد مزاياها على الفلاحة التونسية هذه المدينة المسكينة التى قاست ما قاست من جراء الحرب العالمية الاخيرة ما الله به عليم هذه المدينة التى سيكون لها الفخر التالد بدعوة الوفاق والوئام والاتحاد بين عنصرين متساكنين متحدين فى العمل المفيد والمنتج لخيرات البلاد التونسية الثرية وذلك بفضل هذا الرجل العظيم الذى ما انفك يعمل للتوفيق بين الفلاح التونسى والفلاح الفرنسى الا وهو المسيو فاشرو الرئيس للجامعة الفلاحية للاتحاد التونسى ولا ننسى رجل البر والنشاط المسيو لوسيان المتفنن والخير الحكيم بصناعة الفلاحة والرئيس العام الشرفى للفيلق الثانى للجنرال لوكلاير.

وبصفتى كاتبا عاما للاتحاد والجامعة أحرضكم على الاتحاد والوفاق بين التونسيين والفرنسيين أعنى بذلك الفلاحين للعمل فى كنف اتحاد واحد ولمصلحة واحدة لان الفلاح التونسى لا يمكن ان يسعد وتنمو فلاحته وتزدهر ماشيته وتروج سوقه بدون زميله الفلاح الفرنسى كما أن الفلاح الفرنسى لا يسعد ولا يطمئن بالا ولا تتوفر منتوجاته بدون مساعدة زميله الفلاح التونسى فكونوا جميعا على وفاق تام. ففى الاتحاد مصلحة الفلاحة التونسية والفلاحين والوطن العزيز.

ولا يخطر ببالكم ايها الاخوان اننا ندعوكم الى الاندماج او الابتلاع ولربما يصورون لكم هذا بعض المغرضين الذين لا هم لهم الا التفرقة وبعث الفشل فى نفوس ضعيفى العزيمة وأقول لكم بغاية الصراحة ان امثال هؤلاء

(البقية على الصفحة الثانية)

LA VIE SYNDICALE

SOUSSE

Le samedi 3 avril, à 10 heures, s'est tenue à Sousse, dans les locaux de la Chambre Mixte du Centre, une grande réunion à laquelle assistaient de nombreux agriculteurs français et tunisiens du Sahel fraternellement unis pour une cause commune.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Jean Pullicino, qui présente à l'auditoire la délégation, venue de Tunis, du Comité de l'Union de Tunisie de la C.G.A.

M. Vacherot, président de l'U. T.-C. G. A., prend alors la parole et, en une courte allocution, fait un émouvant appel à l'union. Il est nécessaire, explique-t-il, de grouper tous ceux qui, en Tunisie vivent de la terre, sous l'égide d'une organisation professionnelle unique et puissante. Il est vivement applaudi.

C'est ensuite M. Ali Seghir, secrétaire général adjoint, qui, en langue arabe, puis en français, prononce le discours suivant :

« Messieurs,

« Au nom du Comité de l'U. T.-C. G. A et de ceux de ses membres qui s'excusent de ne pouvoir être tous présents ici, et en mon nom personnel, je vous remercie chaleureusement pour l'invitation dont vous avez bien voulu nous honorer à l'occasion de cette belle réunion.

« D'autant plus belle qu'elle a lieu dans cette cité dont on dit avec juste raison qu'elle est la « Perle du Sahel » cette cité dont nul ne conteste la contribution importante dans l'économie agricole du pays, cette ville martyre qui a tant souffert au cours de la dernière guerre mondiale, et qui pansera ses plaies et retrouvera son bel aspect d'antan grâce à l'entente, à la compréhension et à l'union des deux principaux éléments cohabitant dans ce pays, agriculteurs tunisiens et agriculteurs français.

« Et il faut rendre hommage à l'artisan de cette union dans l'action utile et fructueuse pour le plus grand bien de la Tunisie, M. Georges Vacherot, l'actif et vigilant président de l'Union de Tunisie de la C. G. A.

« A cet hommage que nous lui rendons nous ne pouvons pas ne pas associer l'homme d'action, le militant dévoué qu'est M. Robert Lucien, qui est marqué par le destin comme étant le modeste serviteur des grandes causes (n'est-il pas — et ne m'en veuillez pas si j'évoque ici une des marques de ses mérites de guerrier — président des Anciens de la 2e Division Blindée du légendaire Général Leclerc ?).

En ma qualité de Secrétaire de l'U. T. C. G. A. je fais appel à votre bonne volonté pour réaliser l'union et la concorde entre tous les Tunisiens et tous les Français je veux dire l'union de tous les agriculteurs dans une organisation unique, pour une cause unique, car l'agriculteur tunisien ne connaîtra le bonheur, la prospérité, le progrès qu'aux côtés de son camarade l'agriculteur français. Celui-ci d'ailleurs, a son sort lié à celui de son camarade tunisien.

« C'est dans l'union que l'agriculture tunisienne sera prospère, et que ce beau pays ira vers un destin merveilleux.

« Ne croyez pas Messieurs, que nous échafaudons je ne sais quel plan machiavélique, que nous tendons à vous amener à je ne sais quelle politique d'assimilation et de noyautage; certains, qui n'ont que le souci de nous diviser et de décourager les quelques velléitaires qui leur prêteraient l'oreille, peuvent abuser ceux ci; mais ils n'ont de raison d'être, précisément que parce qu'ils vivent du « noyautage » des faibles et des malheureux parmi nous; ils n'ont qu'un seul but : réaliser leurs mesquins intérêts personnels le plus vite possible. Méfiez-vous de ces gens-là !

« Quant à nous, nous n'avons en vue que l'intérêt de l'agriculture et de l'agriculteur, quel qu'il soit français ou tunisien. Par l'union, la Tunisie sera prospère et l'agriculteur heureux.

« Notre Union de Tunisie de la C. G. A., qui a déjà donné tant de preuves, avec l'appui de notre puissante centrale à Paris, de son dévouement à la cause de l'Agriculture de ce pays (batailles du Blé, de l'Huile, des Primeurs, et aujourd'hui, bataille contre la concurrence italienne concernant nos exportations de primeurs et autres produits agricoles) notre U. T.-C. G. A. sera encore plus puissante grâce à votre union autour d'elle.

« Je termine en souhaitant que bientôt un puissant syndicat C. G. A. soit constitué dans cette région, digne de cette « Perle du Sahel ».

« Que Dieu vienne en aide à ceux qui se dévouent pour faire du bien. »

Après cette harangue qui obtient le plus franc succès chez tous les assistants, c'est le tour de M. Lucien, qui retrace à grandes lignes les origines de l'organisation professionnelle agricole dans la Métropole et en Tunisie.

Le Directeur Général de l'U. T.-C. G. A. rappelle que notre Union groupe non seulement les syndicats mais encore les coopératives, les organismes de crédit, d'assurances mutuelles, les techniciens de l'agriculture, etc., bref, tout ce qui, de près ou de loin coopère à l'œuvre de fructification de la terre tunisienne. Il récapitule l'action hardie et soutenue de la C. G. A. de Tunisie au cours de l'année 1947 en ce qui concerne, entre autres, les tracteurs, les voitures automobiles, les prix du blé, du vin, de l'huile.

La Tunisie, rappelle-t-il encore est essentiellement agricole. Au moment où les agriculteurs de tous les pays s'unissent aux échelons national et même international, il nous appartient de ne pas rester isolés stérilement, et de prendre contact avec les grandes organisations agricoles des autres pays.

Améliorer les conditions de la production, produire davantage et à plus bas prix, tel est notre but.

La péroraison de cette causerie est saluée par des applaudissements nourris.

Sans plus tarder, il est décidé de constituer à Sousse un Syndicat Agricole de Producteurs au sein de l'Union de Tunisie de la C. G. A. Trente-trois adhésions sont immédiatement recueillies. Puis on procède aux élections qui donnent les résultats suivants :

Présidents : MM. Béchir Triki, Jules Sillam.

Vice-présidents MM. Gagou Cheli, Pierre Gilardi.

Secrétaires : MM. M'Hamed Bouraoui, Edouard Boutboul, Ahmed Douma.

Trésoriers : MM. Tahar Zine El Abidine, Mohamed ben Turkia, Albert Daoi.

Assesseurs MM. Ladjimi ben Mabrouk, Abdelkader ben Ayed, Béchir Berriri, Khelifa ben Ayed.

Le syndicat nouveau-né de Sousse doit constituer un noyau appelé à rayonner sur les nombreux villages agricoles de la région, aux côtés du syndicat déjà ancien et toujours actif de Beni-Hassen.

L'atmosphère des plus cordiales qui n'a cessé de régner au cours de la réunion est un gage de succès de la C. G. A dans le Sahel. Les prochains mois verront certainement la multiplication de nos syndicats dans cette belle région, et la création d'une Fédération des Syndicat Agricoles des Producteurs du Sahel.

LA REUNION DU 6 AVRIL 1948

(Suite de la 1re page)

M. Chrétien estime que contrairement à la position prise par M. Reynier, sur les questions de répartition, la C.G.A. doit participer à toutes les commissions d'attributions.

M. Michel déclare que ce n'est pas dans la critique des actions menées par les différents organismes que peut naître l'entente recherchée. Ce qu'il faut, c'est une doctrine fixant les rôles de chacun, qui doit être établie. Ce qui a pu amener la confusion dans les esprits, c'est d'abord que la C.G.A. est née à un moment où les Chambres d'Agriculture étaient en sommeil. Aujourd'hui, après le renouvellement de ces organismes, il est les positions prises par la C. G. A. qui doivent être abandonnées. Son rôle est de représenter les intérêts agricoles de la Tunisie dans la Métropole. Un deuxième fait crée la confusion actuelle, c'est que tous les Tunisiens n'ont pas compris l'œuvre de la C.G.A., et ont créé contre elle — organisme franco-tunisien — un organisme spécifiquement tunisien, doublant la Chambre d'Agriculture Tunisienne. Alors donc que les Chambres sont des organismes nationaux, la C.G.A. est internationale. Chacune a son rôle soutient M. Michel, mais appuie M. Reynier, ces rôles ne sont pas différents, distincts, ils s'enchevêtrent, et c'est pour cela qu'il faut aboutir à une entente.

M. Vacherot déclare alors que la C. G. A. ne veut pas créer le déséquilibre que craint M. Michel, mais estime au contraire que la C.G.A., par le nombre de plus en plus important de ses adhérents tunisiens, doit continuer le rôle de pilote qui est celui des Français dans ce pays, appuyé en cela par la Chambre Française, et compris par la Chambre Tunisienne.

M. Carrier estime que les Chambres d'Agriculture devraient être groupées pour mieux remplir leur rôle. La C.G.A. doit aider à ce labeur en commun des organismes français et tunisiens. M. Zeller insiste sur le caractère syndical « inter-professionnel » de la C.G.A., et pense que les membres du Comité qui sont aussi membres de la Chambre Française d'Agriculture devraient œuvrer pour mieux le faire comprendre.

Lire la fin au prochain numéro

Entre-nous

Jeune homme, marié, diplomé Ecole d'Agriculture d'Antibes, connaissant mécanique, cherche emploi dans exploitation rurale ou administration privée.

Ecrire Francis Bourdon, Hôtel Commodore, rue des Belges, Tunis.

***

Jeune homme français, cherche emploi de chef de chantier ou de gérant, domaine céréales ou élevage.

Ecrire : Camille Gautrot, employé à la S.O.C.O.D.E.F., Tunis.

Utiliser les traitements mixtes

SULFOSOL — CUIVRE GIGNOUX

c'est assurer sous la forme la PLUS ECONOMIQUE la protection la PLUS EFFICACE de votre vignoble

Produits I. C. M. — Sidi-Fath-Allah par Mégrine - Tunis

HAVAS

La meilleure qualité au meilleur prix

PHILIPS

ECLAIRAGE — RADIO

Moteurs Fixes Diesel "FOWLER"

de 4 à 16 CV. — *LIVRAISON RAPIDE*

Le MEILLEUR MOTEUR au MEILLEUR PRIX

Ets. Louis MONTENAY, 36, rue Lavigerie Tunis, T.: 03-12

communiqués

COMMISSION PARLEMENTAIRE D'ENQUETE SUR LA RECONSTRUCTION

La Fédération Tunisienne des Associations de Sinistrés, a reçu samedi après-midi, une lettre de M. Bernard Chochoy, président de la Commission de la Reconstruction et des Dommages de Guerre, du Conseil de la République, et Président de la Commission parlementaire, qui devait enquêter sur la Reconstruction en Tunisie.

Dans cette lettre, M. Bernard Chochoy, dit combien il regrette d'avoir été dans l'impossibilité momentanée de mettre son pojet à exécution, d'autant qu'avec ses collègues, ils avaient le profond désir d'examiner avec tous les intéressés, les moyens d'obtenir le plus rapidement possible, une complète remise en état du Protectorat.

M. Bernard Chochoy a demandé à la Fédération, d'être l'interprète de la Commission d'enquête auprès de tous les Sinistrés Tunisiens, pour leur exprimer leur regret de ne pouvoir prendre contact avec eux.

La Fédération des Sinistrés croit utile d'ajouter que ces événements ne l'ont pas prise au dépourvu.

La Fédération invite les Sinistrés à se rapprocher de leurs Associations locales, pour être tenus au courant des dispositions prises pour maintenir le contact avec les Commissions de la Reconstruction et des Dommages de Guerre, de l'Assemblée Nationale, du Conseil de la République, et du Conseil de l'Union Française, et les appelle au calme, dans l'observation de la discipline fédérale.

ALERTE AUX SINISTRES

La Fédération Tunisienne des Associations de Sinistrés, croit de son devoir d'attirer l'attention des Sinistrés, sur une manœuvre, grosse de conséquences, que tente le Commissariat à la Reconstruction pour réduire à néant, les possibilités de révision, que tous les Sinistrés attendent des Commissions Régionales de Contrôle des dommages de guerre, instituées par les articles 48 à 51, du Décret du 17 juillet 1947 et l'arrêté du 31 octobre 1947.

En effet, ces Commissions, que les Sinistrés attendent avec impatience, ne sont pas encore entrées en fonction.

Or, les Sinistrés commencent à recevoir des formules contenant décisions attributives et ces mêmes formules les avisent de ce que « conformément aux dispositions de l'article 50, du Décret du 17 juillet 1947, la décision est également communiquée à la Commission Régionale des Dommages de Guerre de telle ville, pour contrôle ».

Les Sinistrés, dont un trop grand nombre hélas, ignorent les pièges de la Législation sur les Dommages de Guerre, doivent pourtant savoir que d'après l'article 50 du Décret du 17 juillet 1947, la Commission Régionale de Contrôle n'a qu'un délai de deux mois qui court du jour de la notification, pour confirmer ou réformer la décision de l'Administration.

Mais comment cette Commission peut-elle recevoir des notifications puisqu'elle n'existe pas ?

A quelle adresse, les Sinistrés doivent-ils envoyer leurs réclamations pour obtenir que les Commissions rompent, par une procédure, le fatidique délai de deux mois ?

Autant de questions qui restent actuellement sans réponse, tant qu'une protestation urgente adressée le 31 mars, par la Fédération, à M. le Secrétaire Général du Gouvernement Tunisien, n'aura pas apporté aux Sinistrés, les apaisements qu'ils sont en droit d'espérer.

Un prochain communiqué indiquera aux Sinistrés les moyens de défense devant les Commissions Régionales de Contrôle.

A LA SOCIETE DES AGRICULTEURS

La prochaine réunion d'étude aura lieu le jeudi 22 courant, à 15 heures (exceptionnellement), à la Maison des Agriculteurs.

Elle sera consacrée à la lutte contre l'érosion.

M. Cathelineaud, ingénieur en chef du Génie Rural, Chef du Service, en sera le rapporteur.

ACHAT DE FOURRAGE EN ALGERIE

M. le Chef de Service de la Production Animale au Ministère de l'Agriculture veut bien nous informer que pour parer à la disette qui menaçait de décimer le cheptel tunisien, il a obtenu de M. l'Inspecteur de l'Elevage de Bône l'assurance qu'il était possible d'acheter 1.000 tonnes de fourrages dans sa région.

COOPERATIVE CENTRALE DES AGRICULTEURS DE TUNISIE

Avis de convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle

Les adhérents sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui aura lieu le jeudi 22 avril 1948, à 9 heures, à la Maison des Agriculteurs, 6, avenue Roustan, à Tunis.

Ordre du jour :

1.) Lecture du bilan de l'exercice 1947 et rapport du Conseil d'Administration;

2.) Rapport des Commissaires aux Comptes;

3.) Approbation des comptes et liquidation du compte Profits et Pertes;

4.) Nomination de trois Administrateurs par suite d'expiration de mandats;

5.) Election des Commissaires aux Comptes.

Le Conseil d'Administration.

COOPERATIVE DE MOTOCULTURE DE TUNISIE

Avis de convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle

Les adhérents sont convoqués à l'Assemblée générale ordinaire annuelle qui aura lieu le jeudi 22 avril 1948, à 10 h. 30, à la Maison des Agriculteurs, 6, avenue Roustan, à Tunis.

Ordre du jour :

1.) Lecture du bilan de l'exercice 1947 et rapport du Conseil d'Administration;

2.) Rapport des Commissaires aux Comptes;

3.) Approbation des comptes et liquidation du compte Profits et Pertes,

4.) Nomination de quatre Administrateurs par suite d'expiration de mandats;

5.) Election des Commissaires aux Comptes.

Le Conseil d'Administration.

SERVICE DE LA PRODUCTION ANIMALE

Avis aux éleveurs

VENTE DES PRODUITS DE L'ETABLISSEMENT D'ELEVAGE DE SIDI TABET.

Une importante vente aux enchères publiques de reproducteurs nés et élevés à Sidi-Tabet aura lieu dans cet établissement d'élevage le mercredi 21 avril 1948, à 8 h. 30.

Il sera procédé à la vente de :

2 ânesses, 10 pouliches et 14 poulains, arabe, barbe, breton; 54 béliers, Mérinos, Lacaune, Sahune, Karakul, Tadmit, Barbarin et croisés; 5 boucs alpins, petit élevage.

Un avis ultérieur fera connaître aux éleveurs les dispositions prises en vue de cette vente.

Rosélène

26, RUE ES-SADIKIA TUNIS

Robes - Tailleurs - Manteaux

Blouses - Lingerie - Gants - Bas

Colifichets - Nouveautés

Marbrerie COURTAUX

38 à 44, Avenue Albert-Ier — TUNIS

PIANOS-ACCORDEONS

ET TOUS INSTRUMENTS

REPARATIONS — ACCORDS

LUTHERIE ARTISTIQUE

Ets SCOTTO

45, Rue Es-Sadikia Tél. 41.11

MERCURIALES

Semaine du 29 au 4 avril 1948

Prix de vente du kilo de viande sur pieds

Bœufs, vaches, taurillons, bouvillons : minimum : 65; maximum : 115; veaux de lait : 130, 160; béliers et berkous : 75, 90; brebis : 50, 70; jeunes agneaux : 90, 110; chèvres : 40, 50; porcs : 100, 125.

Prix de vente du kilo de viande abattue

Bœufs, vaches, taurillons, bouvillons : minimum, entier : 140; T. Post : 150; entiers : 180; T. Post : 190; veaux de lait : ne se vendent pas à la cheville; béliers et berkous: 170, 190; brebis : 120, 160; jeunes agneaux : 180, 200; chèvres : pas de vente à la cheville; porcs : 160, 175.

Entrées aux marchés aux bestiaux

Bovins : 1.139; ovins : 6.300; caprins : 417; équidés : 319. Total: 8.175.

Abattus aux Abattoirs

Bovins : 629; ovins et caprins : 4.579; équidés : 105; dromadaires: 2; porcs : 519. Total : 5.834.

COLONS-INDUSTRIELS

Tous travaux de Tour

SOCIETE LE MOTEUR DIESEL

28, Rue Flatters — TUNIS

Téléphone : 33.23

BIBLIOGRAPHIE

FRUITS ET PRIMEURS DE L'AFRIQUE DU NORD

Le numéro 189, mars 1948, de la « Revue Française de l'Oranger, de l'Arboriculture Fruitière et des Cultures Irriguées » vient de paraître.

Au sommaire :

— A Temps nouveaux, adaptation nouvelle.

— Rôle et pogramme du Service Algérien de l'Arboriculture.

— Visite au Centre de Recherches Agronomiques du Sud-Ouest.

— Le Figuier en Algérie — Son avenir.

— Coopérative, Taille, Education arboricole et production fruitière.

— Le supergreffage des Orangers Washington Navel.

— La culture des Orangers Valencia.

— La mite des Bourgeons d'Agrumes toute l'année.

— Bidogie florale et fruitière du Kaki.

— Haricots sans fil.

— Lutte contre le blanc du Melon Cantaloup.

— Les Grignons d'Olives et leur exploitation.

Enfin, de nombreux extraits de revues françaises et étrangères.

Cette Revue est en vente à « Fruits et Primeurs Casablanca, 10, rue Colbert.

Abonnement, un an : Maroc et Colonies : 500 fr.; Etranger : 600 fr.; le numéro : 50 francs.

Y. CUENIER

Fournitures automobiles

Agent exclusif des ACCUMULATEURS A. S.

57 bis, Rue Marceschau — TUNIS

FRANCS : 2,88

Tel est le prix de l'unité Cuivre Métal dans le :

FONGICUIVRE PECHINEY-PROGIL

Le plus économique, le plus efficace.

POTASSES D'ALSACE

29, r. Jean-le-Vacher, Tél.: 76-11

WIN POWER

Construit par la plus ancienne fabrique d'appareils Aéromoteurs

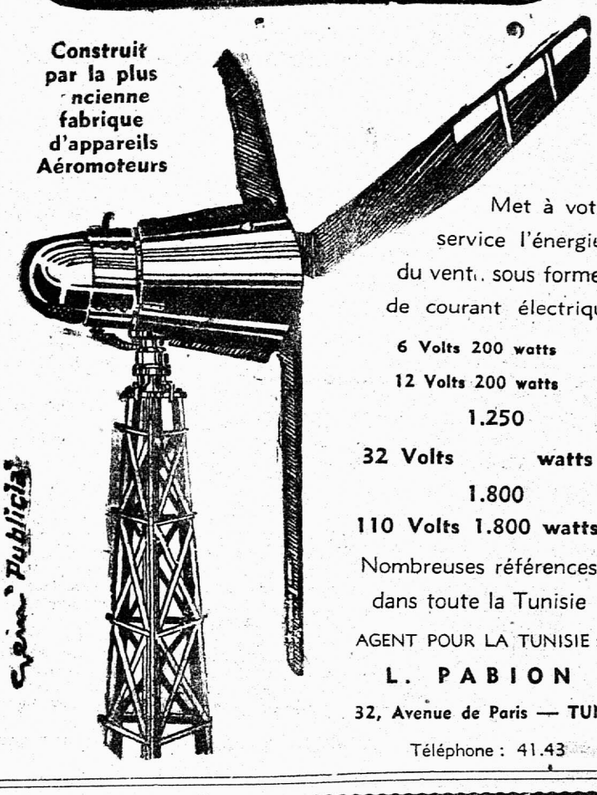

Met à votre service l'énergie du vent, sous forme de courant électrique

6 Volts 200 watts

12 Volts 200 watts

1.250

32 Volts watts

1.800

110 Volts 1.800 watts

Nombreuses références dans toute la Tunisie

AGENT POUR LA TUNISIE :

L. PABION

32, Avenue de Paris — TUNIS

Téléphone : 41.43

ARBORICULTEURS

MOTO-PULVERISATEUR

grande pression 30 kilos

POUR LE TRAITEMENT DES ARBRES FRUITIERS

Nombreuses références en Tunisie

E. SARFATI et Cie

40, Av. de Carthage — TUNIS

AGRICULTEURS !

Pour vos photos de famille, pour vos photos et cinéma d'amateurs adressez-vous à

MAURER

5, RUE SAINT-CHARLES — TUNIS

POUR TOUS VOS TRAVAUX PHOTOGRAPHIQUES

adressez-vous chez

GUYSE

PHOTO - COLISEE - TUNIS

ZENITH-RADIO FRANCE

qualité irréprochable garantie un an

FACILITES DE PAIEMENT

Réparations garanties 6 mois

Devis le même jour

Société Radio-Carthage

83, Av. de Carthage - Tunis - Tél. 15.87

SUPERPOTASSIQUES

SUPER AZOTE

ENGRAIS COMPLETS

POUDRE ANTICARIE

« CUPROCAR »

SAPCE

18, avenue de Carthage - TUNIS

Le gérant responsable

E. COANET

IMPRIMERIE LA RAPIDE

LA MÉTROPOLE ET LE MONDE

« N'oubliez pas les paysans ! »

C'est ce que demande aux « Seize » le « Rassemblement Agricole »:

D'abord, nous voulons leur dire que, pour près de la moitié de sa population, notre pays est agricole; nous voulons leur rappeler cette vérité qu'ils ont jusqu'ici méconnue, que la richesse de la France repose sur son agriculture et que notre propérité dépend avant tout de notre production agricole.

Plus loin :

La triste vérité, c'est que l'Agriculture s'est « débrouillée » toute seule, c'est qu'elle a peu de fer, peu de ciment, peu d'engrais; la vérité, c'est que les programmes de l'électricité ont été soutenus, et que nous n'avons eu pour produire mieux et plus, que les restes; la vérité, c'est que dans un pays qu'il fallait nourrir, nous ne sommes venus qu'après les autres, même quand on nous déclarait que nous jouissions de priorités.

« *L'Agriculteur du Sud-Est* » rappelle que le cultivateur est avant tout un homme comme les autres; on ne doit pas faire de réformes sous le seul angle de la production :

Le paysan n'est pas un simple rouage dans la grande machine économique. La terre n'est pas seulement une usine à aliment. Elle est le milieu le plus favorable pour l'épanouissement de la vie humaine, et le paysan doit pouvoir vivre humainement.

« J'y crois ! »

Tel est le titre inattendu d'un éditorial du « Monde Paysan » :

— Qui croire ?

— Où est la vérité ?

— Tout est fichu !

— Il n'y a qu'à laisser aller !

— A quoi bon !

Et pourtant on ne fait rien de grand, on ne redresse pas un pays sans la foi, sans un minimum de confiance et de respect pour ceux qui commandent.

Il faut avant tout avoir foi « dans l'efficacité de notre effort personnel ». Notre confrère conclut :

BON SENS ! IDEAL ! ESPOIR ! Ce sont des marques bien paysannes, surtout en ce moment où le printemps prouve à ceux qui savent travailler et attendre que tout peut revivre et refleurir.

Voilà de belles et bonnes paroles. Dans le même esprit, le « Monde Economique » poursuit sa campagne optimiste pour tenter de rétablir la confiance. Œuvre méritoire s'il en fut, et combien difficile ! Une certaine amertume se glisse toutefois cette semaine entre les lignes :

Cette année, la nature semble s'être apaisée et les promesses qu'elle annonce sont sans doute le prélude au retour d'une prospérité relative, mais riche d'avenir.

Oui, *mais :*

On a perdu le goût de la responsabilité et même de la réflexion, et on vit au jour le jour, en se mettant lâchement d'accord avec une paresse qu'autorise tout depuis la misère jusqu'à la plus scandaleuse opulence.

Les années que nous venons de perdre dans un byzantinisme déprimant étaient les plus précieuses que puisse vivre un peuple qui sort du tombeau.

La pénitence précédera le pardon, et elle sera rigoureuse, n'en doutons pas. Elle exigera des efforts, des renoncements, des sacrifices.

Mais quel prix ne peut-on payer la liberté et la vie ?

Les conditions faites à l'Agriculture

— « *Les Moyens de Production sont trop chers* », proclame en manchette le « *Monde Paysan* ».

Tel est sans doute l'avis du Ministre Pflimlin, qui, d'après la « Libération Paysanne », aurait « déclaré vouloir faire porter tous ses efforts sur le matériel agricole » et « annoncé son intention de prendre lui-même la direction de cette politique ».

Quoi qu'il en soit, écrit la « Dépêche Tunisienne »,

A la C.G.A., on a accueilli avec satisfaction la baisse du prix des engrais et celles des scories et du soufre, mais la baisse de 5 à 10% sur le matériel agricole la laisse quelque peu sceptique.

Et, à propos de baisse, le « Bonhomme Libre », de Caen, tout imbu d'un vieil esprit gouailleur, épanche son scepticisme en quelques lignes humoristiques que voici :

Le Gouvernement se montre catégorique : faut baisser ! Il ajoute même permement : c'est à prendre ou à baisser.

***

Certains gros manitous du marché noir estiment que l'on commence à les raser avec la vague de baisse.

Ce n'est plus une vague, alors : c'est une lame !

***

Mais la vague de baisse ne fait pas peur aux margoulins. Ils savent nager.

Après tout, en effet, mieux vaut en rire que pleurer.

En attendant, la « Terre Africaine » constate que, les conditions faites à l'agriculture étant en France ce qu'elles sont, un travailleur agricole français nourrit 6 personnes, alors que l'américain en nourrit 20. « Des solutions existent », ajoute notre bon confrère algérois : mécanisation et motorisation, emploi intensif d'engrais, remembrement des propriétés exagérément morcelées, développement de la coopération, amélioration foncière enfin.

Car tout dépend, en définitive de « notre équipement » et de « nos méthodes de travail ».

Notre Agriculture et la Politique Extérieure

De « L'Echo de la Finance » :

Aucun pays d'Europe ne peut se tirer seul d'affaire et les chiffres éloquents alignés par M. Robert Schuman quant à la production de l'électricité des houillères, quant au nombre des tracteurs en service ou des superficies ensemencées en blé et en seigle, ne compensent pas un pouvoir d'achat des masses qui va en s'amenuisant.

Le « Monde Economique » revient sur l'accord de Washington concernant les importations de blé. Il précise :

Une clause de sauvegarde permet aux pays importateurs qui seraient empêchés d'exécuter leurs obligations pour protéger l'équilibre de leur balance des comptes ou leurs réserves monétaires, d'en référer au conseil international du blé, qui pourra les relever de leurs engagements.

Enfin, il est évident que si la France a été classée parmi les pays importateurs, c'est en raison de la situation présente de son ravitaillement et de sa production agricole. L'agriculture française doit être en état, d'ici cinq ans, sinon d'exporter massivement du blé, du moins d'assurer largement l'approvisionnement de la Métropole.

Nous autres, dans l'Union Française, voyons notre sort lié à celui de nos camarades de la Métropole. Nous savons qu'un jour les vaches maigres céderont le pas aux vaches grasses. C'est pour nous une raison de plus de réclamer l'abrogation du décret arbitraire et dolosif du 25 juillet 1947.

Enfin, compte tenu des importations prévues, le « Journal de la France Agricole » épilogue sur le futur prix du blé :

Les calculs seront-ils faits sincèrement ou les chiffres seront-ils sollicités ? Les prendra-t-on tels qu'ils sont ou voudra-t-on leur faire dire ce qu'on attend d'eux ? Servira-t-ils à justifier — après coup — le prix auquel le gouvernement aura décidé de se tenir pour des raisons plus ou moins en rapport avec l'agriculture ?

Et voici la conclusion, assez désabusée :

La France s'est engagée à acheter 10 millions de quintaux par an pendant cinq ans. S'agit-il d'en menacer les paysans français ? Ce serait douter de leur bon sens. Ces 10 millions de quintaux représentent quelque 60 à 70 millions de dollars... A ce prix qui équivaut à 60.000 ou 70.000 tracteurs, les agriculteurs français sont aussi vendeurs de 10 millions de quintaux de blé.

« Bon appétit, Messieurs ! »

Sous le titre « Du Blé au Pain », le « Moniteur Agricole » publie un article substantiel sur l'augmentation subie par le quintal de blé entre sa sortie de chez le producteur et sa vente par le boulanger sous forme de pain.

De cette étude il résulte « grosso modo », que « sur dix pains, la paperasserie en dévore un » en « traitements de fonctionnaires, taxes de statistiques, de péréquation, etc... »

O beautés et mystères de notre dirigisme démocratique !

Du nouveau

C'est le « Moniteur Agricole » encore qui nous signale *la naissance de la « cabine à tracteur », pour protéger les conducteurs qui* jusqu'à présent, étaient exposés à toutes les intempéries, tour à tour grillés au soleil ou transpercés par la pluie.

L'engin est démontable en quelques minutes. C'est un constructeur français qui en a eu l'idée et l'a exposé au dernier Salon de la Machine Agricole.

Finie, l'ère « des pneumonies et des coups de sang ! »

Le Code de la Route et nous

Le « Moniteur Agricole » — toujours lui ! — remarque que le Code de la Route ne tient pas toujours compte des nécessités de la circulation agricole : « tracteurs, remorques, matériels de culture ou de récolte, tirés par des chevaux ou autotractés ».

Que dire, en effet, d'une moissonneuse-batteuse en liberté sur une route étroite ?

D'où nécessité d'un chapitre additionnel, réglant les questions de circulation, de vitesse, d'éclairage, etc.

En Tunisie, tout comme en France.

Notre Agriculture et le Monde

« La Terre Africaine » annonce un « dumping espagnol sur le marché international du vin », matérialisé par une prime de 30% aux exportateurs pour leur permettre de s'assurer des commandes contre la concurrence italienne et française.

L'Italie, pour des raisons parallèles, s'apprêterait à en faire autant.

Aux viticulteurs métropolitains et nord-africains, il ne restera plus que leurs yeux pour pleurer.

***

« Agra-Presse » regrette de voir la Pologne rappeler à l'intérieur de ses frontières ses ressortissants employés en France comme ouvriers agricoles — 5.000 nous ont quittés en 1947 — il en ira de même en 1948.

Restent, comme sources possibles de main-d'œuvre comparable, les « personnes déplacées » d'Allemagne et d'Autriche (comprenant de nombreux Polonais), les démobilisés de l'Armée Anders (en Angleterre) et d'autres (Polonais aussi), rapatriés du Kenya, ces derniers venant de débarquer à Marseille.

A TRAVERS LE MOGHREB

Il n'y a pas que nous

Malheureusement l'impossibilité temporaire de paraître sur un plus grand nombre de pages devant laquelle nous place une récente et considérable augmentation des frais d'impression nous empêche, en raison de l'abondance des matières....

Nous connaissons et vous connaissez, amis lecteurs, ce langage. Nous découpons ces lignes dans « La Terre Africaine », notre confrère C.G.A. d'Alger. Il faut comprendre qu'un journal ne se rédige, ne s'imprime, ni ne se met en page tout seul. Et « La Terre Africaine » conclut fort raisonnablement :

Si chaque abonné ancien nous amenait un abonné nouveau, ce serait aussitôt fait... Et tous y trouveraient leur compte.

La formule reste valable en ce qui concerne votre « Tunisie Agricole ».

Le Pétrole au Maroc

De « La Dépêche Tunisienne » :

Rabat. — Deux nouvelles sondes installées près de Dar-el-Hamri, à 20 km. de Petitjean, assurent chacune un débit quotidien de 15.000 litres de pétrole depuis trois jours.

On espère que ces nouveaux jaillissements seraient les indices de la découverte d'un important gisement de pétrole dans la plaine de Rdam.

La Croisade des Corps Gras

C'est « Afrique-Magazine » qui consacre trois longues colonnes à cette importante question, sous l'angle à la fois nord-africain et agricole.

« La Croisade continue », parce qu'un pays étranger — l'Argentine pour ne pas la nommer — abuse du monopole de fait qu'elle détient.

La culture, non seulement du lin, mais encore du tournesol, du carthame, du colza, etc..., permettront « à la France et à l'Union Française de satisfaire des besoins urgents sans sorties de devises », quoi qu'en pensent certains qui s'étonnent de voir encourager ces cultures « au détriment, en apparence, des céréales dites « nobles ». Un « radotage » du « Père Blaise », dans « Tunisie-France » appuie spirituellement ce point de vue.

LA SEMAINE EN TUNISIE

La Pluie et le Beau Temps

Nous voudrions encore une bonne pluie pour ce printemps.

Car celle qui est tombée, le mois dernier, a fait beaucoup de bien, mais est insuffisante.

Avec quelques ondées encore, notre récolte sera sauvée et nous pourrons enfin respirer...

Ainsi s'exprime le « Petit Tunisois » ressuscité, à qui nous apportons nos souhaits de longue vie, lui qui a eu pour nous dès son premier numéro cette phrase aimable :

Nous avons lu avec plaisir et intérêt le dernier numéro de « La Tunisie Agricole », dont l'édition arabe est assurée avec talent par notre jeune confrère Habib Farhat.

Mais il n'y a pas que la pluie capricieuse au gré des éléments : les Marocains sont jaloux, parce que chez nous ont eu lieu avec un plein succès, des essais de pluie artificielle. D'autant plus qu'un avion basé à Marrakech aurait participé aux expériences. Et le « Petit Casablancais » de conclure :

Le Maroc, lui, attendra le bon vouloir d'Allah, dans la sérénité des bureaux et Administrations des Bosquets sacrés...

Il y a toujours plus malheureux que nous. A chacun son tour d'envier le voisin.

Gageons par exemple que les gens du Gharb ne nous disputeront pas ce siroco qui, il y a moins d'une semaine, a, si l'on en croit « Tunisie-France », « causé de notables dégâts dans les récoltes, qui étaient belles jusqu'ici, à Souk-el-Khémis ».

Dirigisme Tunisien

Les méthodes qui président au travail de nos dirigistes en matière d'économie éclairent d'un jour singulier la confusion dans laquelle nous sommes plongés.

Tel est du moins l'avis péremptoire de « La Dépêche Soussienne ».

Tel serait également celui de « Tunis Socialiste » dont le « semainier » indigné de l'affaire dite « des roquefort et des bleus », écrit :

Une fois de plus, les consommateurs ont l'impression très nette d'avoir été « empilés » par l'Administration même qui est chargée de les défendre et qui a fixé un prix de vente à la « va comme je te pousse », sans prendre les renseignements nécessaires et même sans avoir au préalable goûté le produit soumis à son homologation.

Et c'est bien encore une affaire « dirigiste » que celle de l'Union douanière avec l'Italie, contre laquel le s'élève avec force M. P. Armando dans « Le Petit Tunisois », en la qualifiant, sans ambages, de « crime contre l'Union Française ». Le Président du Groupement Professionnel des Exportateurs de Fruits et Légumes, écrit notamment :

La Tunisie est un pays agricole, Si l'agriculture va, tout va. Si l'ouverture des frontières n'est pas suivie de modalités permettant aux produits du sol de la Régence de lutter à armes égales avec les produits étrangers, c'est la mort du paysan tunisien qu'il soit Français ou Tunisien.

On ne part plus

Notre article « Les voyages manqués » est, dans sa concision voulue, assez significatif. Dans le « Petit Matin », M. Max Zetlaoui y va, lui aussi, de son commentaire vengeur :

Les valises étaient prêtes, les noms définitivement arrêtés, la date fixée et au dernier moment, un contre-ordre inexorable, lapidaire: « On ne part plus ».

...Et renchérit :

On s'inclinerait volontiers devant les raisons de strictes économies invoquées, si on ne savait que trois délégations effectuent actuellement une tournée d'informations en A. O. F. et en A. E. F., et qu'une quatrième s'envolera en Mai prochain pour la même destination.

Il y a des grèves et des scrupules financiers qui tombent vraiment à point !

Le frein plus fort que le moteur

Nous relevons dans « Tunis Socialiste » un article du Docteur Cohen-Hadria, assez dur pour l'Administration, dont le thème est le suivant : « Le frein est partout, et le moteur nulle part ».

Passons sur la critique personnelle de certains hauts fonctionnaires. C'est la soupape de sûreté qui fonctionne — (Au fait, procède-t-elle du frein ou du moteur ?)

N'importe. Il y a du vrai là-dedans.

Insémination artificielle

« La Dépêche Tunisienne » nous apprend que des « travaux fort intéressants » sont « en cours à l'Institut Pasteur pour mettre au point des méthodes d'insémination artificielle destinées à améliorer le cheptel tunisien ». La pratique est également étudiée au Ministère de l'Agriculture.

Nos lecteurs se souviendront que nous avons toujours « poussé à la roue » dans cette voie.

L'Arbre, héritage sacré

« Passe encor de bâtir, mais planter à cet âge ! » écrivait le bon La Fontaine.

Eh oui ! Dans le « Colon Français », le « Paysan du Danube » défend l'arbre avec une belle ardeur :

Il existe des pays où un propriétaire n'a pas le droit, sans autorisation, de couper un arbre. Il est à regretter que de telles mesures n'aient pas été adoptées en France et appliquées à notre pauvre pays de Tunisie où chaque arbre devrait être classé comme monument historique appartenant à l'ensemble de la collectivité présente et à venir.

*Quelques bonnes amendes assénées en flagrant délit, accompagnées de quelques « coups de pied fondamentaux », (l'expression n'est pas de moi et je le regrette), ramèneraient peut-